

PROJET ANNUEL
DE PERFORMANCES
2021
MISSION DES AFFAIRES
LOCALES
ET DE L'ENVIRONNEMENT

NOVEMBRE 2020



Traduction française élaborée dans le cadre du projet d'appui aux réformes budgétaire et comptable mis en œuvre par Expertise France et financé par l'Union Européenne. La version arabe officielle fait foi

Table des matières

CHAPITRE 1 : PRESENTATION GENERALE DE LA MISSION	2
1- Présentation de la stratégie sectorielle	3
2- Présentation des programmes de mission :	6
3- Présentation des objectifs et indicateurs performance de la mission:	9
4- Budget et cadre des dépenses à moyen terme:	11
CHAPITRE 2 : PRESENTATION DES PROGRAMMES DE LA MISSION	15
Programme 1 : Environnement et développement durable	16
1- Présentation du programme et de sa stratégie:	17
2- Stratégie du programme :	17
3- Objectifs et indicateurs de mesure performance du programme :	30
4- Dépenses du programme :	41
PROGRAMME 2 : AFFAIRES LOCALES	45
1-Présentation du programme et de sa stratégie :	46
2-Stratégie du programme :	47
3- Objectifs et indicateurs de mesure de performance du programme :	51
4- Depenses du programme	53
PROGRAMME 9 : PILOTAGE ET APPUI	57
1-Présentation du programme et de sa stratégie :	58
2- Objectifs et indicateurs du programme	61
3-Depenses du programme :	65
ANNEXES	68

CHAPITRE 1

PRESENTATION GENERALE DE LA MISSION

1- Présentation de la stratégie sectorielle

1-1 Présentation générale de la mission

La mission des affaires locales et de l'environnement consiste à définir et à suivre la mise en œuvre de la politique générale de l'Etat dans le domaine de la protection de l'environnement, du développement durable, de la décentralisation et de la gouvernance locale.

Et œuvre à intégrer les concepts et principes liés à la protection de l'environnement et au développement durable dans les politiques, les stratégies et la planification aux niveaux national et local. Elle vise également à mettre en place des politiques, des stratégies, des plans et des cadres de travail pour promouvoir et encourager la préservation et la protection de l'environnement, l'utilisation durable des ressources naturelles, le renforcement du système juridique et la citoyenneté environnementale pour protéger l'environnement, préserver la nature à travers des programmes d'éducation, de sensibilisation et de communication. Elle œuvre également à consacrer les dispositions constitutionnelles stipulées au chapitre sept de la Constitution portant sur le pouvoir local.

Le ministère contribue également, par ses services centraux et régionaux, et ses institutions, à atteindre les objectifs internationaux pour le développement durable 2030, issu du Plan de développement durable des Nations Unies, approuvé le 25 septembre 2015 par 193 pays à l'Assemblée générale des Nations Unies, dont la Tunisie. Ce plan s'est fixé 17 objectifs pour le développement durable, les États membres des Nations Unies se sont engagés à y parvenir à l'horizon de 2030

Et il œuvre pour atteindre les objectifs suivants du Plan 2030 des Nations Unies:

Objectif 4 - Éducation de qualité

Objectif 11 - Villes et communautés durables

Objectif 12 - Consommation et production responsables

Objectif 13 - Action pour le climat

Objectif 14 - Vie sous l'eau

Objectif 15 - Vie sur terre

Objectif 17 - Partenariat pour atteindre les objectifs

1-1-Stratégie du secteur des Affaires locales et de l'Environnement :

La stratégie de la mission affaires locales et environnement s'articule autour des axes suivants:

1- Mise en place du processus de la décentralisation:

Le ministère s'efforce de continuer à renforcer le processus de décentralisation et à améliorer les services urbains fournis pour les citoyens, à accroître l'attractivité des villes, à promouvoir les efforts de développement local et à déployer les principes de discrimination positive pour limiter les écarts entre les régions .Il œuvre également à

consacrer et à renforcer les mécanismes de la démocratie locales et à diffuser la culture de la gouvernance locales et de la citoyenneté active.

2- Contribution à l'amélioration de la qualité de vie dans toutes les régions :

L'amélioration de la qualité de vie est l'un des axes majeurs du ministère des Affaires locales et de l'Environnement, dans le but de préserver la qualité de vie de tous les groupes sociaux et de toutes les régions du pays. Les activités du secteur de l'environnement se focaliseront sur la promotion de l'environnement urbain et rural à travers la réalisation, de l'entretien et de la réhabilitation des parcs urbains et des espaces verts et de l'amélioration de l'esthétique urbaine et rurale et sur la contribution à l'effort national dans le domaine de l'hygiène et la propreté

Le ministère œuvre aussi ,au développement du système de gestion des déchets en encourageant le tri, la valorisation et le recyclage, et en améliorant le système de traitement des eaux usées domestiques et industrielles, tout en soutenant le réseau d'assainissement et sa réhabilitation. Et afin de réduire la pollution industrielle, le ministère veillera à :

- soutenir et à améliorer les systèmes de surveillance de l'environnement des entreprises polluantes et des activités économiques qui ont un impact environnemental négatif,
- élaborer des méthodes de prévention contre la pollution industrielle
- stimuler le modèle de réhabilitation de l'environnement pour les institutions industrielles et de services
- éliminer les polluants et les dommages et tous les dangers affectant l'environnement.

A cet égard, le volet juridique sera soutenu, développé et les spécifications environnementales Tunisiennes mises à jour. Un nouveau mécanisme de protection de l'environnement, représenté par l'évaluation environnementale stratégique des projets, sera adopté pour les grands projets industriels.

3- Préservation des ressources naturelles et de la diversité biologique et leur utilisation de manière durable et limiter les effets du changement climatique:

Les écosystèmes tunisiens se caractérisent par une diversité et une fragilité dues à la diversité des conditions biologiques et climatiques du nord au sud, et pour préserver cette diversité biologique fragile, le ministère s'efforce de :

- protéger les ressources naturelles et les écosystèmes des risques de pollution et de dommages,
- maintenir leur équilibre pour assurer la pérennité de leurs fonctions sociales, économiques et environnementales
- réduire le phénomène de désertification
- préserver le patrimoine naturel .
- protéger les espaces et les systèmes écologiques naturels du littoral,

-contrôler la gestion de ces systèmes et du domaine public maritime

- protéger les plages de l'érosion marine

- promouvoir des modèles de gestion participative dans les zones sensibles avec une meilleure évaluation des zones naturelles côtières et marines.

Le changement climatique est l'un des plus importants enjeux mondiaux actuels et dans ce contexte, et depuis le Sommet de la Terre tenu en 1992, qui a conduit à l'approbation de la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques. La Tunisie s'est employée à contribuer à l'effort international de lutte contre le changement climatique, notamment en contribuant à la réduction des émissions de gaz, l'effet de serre et la mise en place de programmes nationaux d'adaptation au changement climatique. Ce processus peut être soutenu notamment par la ratification par la Tunisie de l'Accord de Paris sur le climat, conformément à la loi organique n ° 76 du 2016 du 31 octobre 2016.

4)Contribution aux principes du développement durable :

Le premier Sommet de la Terre à Rio de Janeiro, au Brésil, en 2009, a approuvé le programme de développement durable, qui est la référence principale des principes de travail et de l'approche du développement durable. Ces principes soulignent la nécessité d'intégrer les dimensions environnementale et sociale dans chaque activité de développement, d'investissement et économique.

La Tunisie a rapidement adopté le principe du développement durable, et depuis 1992, de nombreuses mesures ont été prises et des interventions ont été faites visant à incarner le concept de développement durable. Les autorités tunisiennes ont développé et inclus dans le Programme d'action national pour l'environnement et le développement durable pour le siècle 21 (Agenda national 21) ces principes, qui a été approuvé par la Commission nationale du développement durable en 1996. Il s'agit d'un programme d'action qui comprenait les priorités de développement de la Tunisie au cours des années 90 et comment les décliner à travers des politiques sectorielles conformément à l'Agenda 21 des Nations Unies.

Après la Révolution du 1er janvier, il est devenu nécessaire de suivre une nouvelle approche dans le domaine social et économique dans le but de créer les conditions appropriées pour un développement durable basé sur les valeurs de solidarité entre Tunisiens, ce qui à son tour générerait de meilleures conditions en termes de qualité de vie dans les zones urbaines et rurales à travers la mise en œuvre de stratégies orientées vers la gestion rationnelle et la conservation des ressources naturelles.

1-2 Les Réformes sectorielles les plus importantes :

1)Dans le domaine de la législation environnementale :

- Préparation des cadres juridiques dans le domaine de la biodiversité et de la gestion des risques biologiques et l'échange de ressources génétiques.

- Révision du décret réglementaire des études d'impact sur l'environnement

2)Au niveau institutionnel :

- Révision de la loi relative à l'Agence nationale de protection de l'environnement (ANPE)

- Changer le statut de l'Observatoire tunisien de l'environnement et du développement durable
- Changer le statut juridique de la Banque nationale de gènes d'un établissement public à caractère administratif (EPA) à un établissement public à caractère non administratif (EPNA)
- Organiser les attributions des services externes
- Développer le système de prévention, d'évaluation et de suivi environnemental

3) Dans le domaine de l'élaboration de stratégies et de plans de travail:

- Préparer des stratégies nationales dans le domaine de l'économie bleue et du changement climatique, gestion des déchets et réduction des risques de catastrophe

4) Dans le domaine de l'appui à la décentralisation:

- Poursuivre la publication des textes réglementaires liés au processus de décentralisation.
- Créer un Fonds d'appui à la décentralisation, la régularisation, l'ajustement et la solidarité entre les collectivités locales (CL).
- Développer les finances locales.

2- Présentation des programmes de la mission:

Sur la base des politiques, orientations et stratégies nationales dans le domaine de la décentralisation, de la protection de l'environnement et du développement durable, la mission affaires locales et environnement a été structurée autour de trois programmes publics déclinés en sous-programmes, avec des unités opérationnelles (UO) et des Opérateurs Publics. Un ensemble d'objectifs stratégiques ont été assignés à ces programmes et pour suivre le niveau de réalisation de ces objectifs des indicateurs de performance ont été définis. Chaque programme a été divisé en un seul sous-programme et des activités lui ont été définies :

Programme Environnement et développement durable : il comprend un sous-programme

Le sous-programme: **Qualité de vie et développement durable** qui comprend trois unités opérationnelles :

UO 1 : Direction générale de l'environnement et de la qualité de vie

UO 2 : Direction générale du développement durable

UO 3 : La Banque nationale de génétique

Programme Affaires locales: il comprend un sous-programme

Sous-programme: Accompagnement du processus de décentralisation et comprend deux unités opérationnelles:

UO 1: La Haute Autorité de la prospective et de l'accompagnement du processus décentralisé

UO 2: Centre de formation et d'appui à la décentralisation

PAP MISSION DES AFFAIRES LOCALES ET DE L'ENVIRONNEMENT

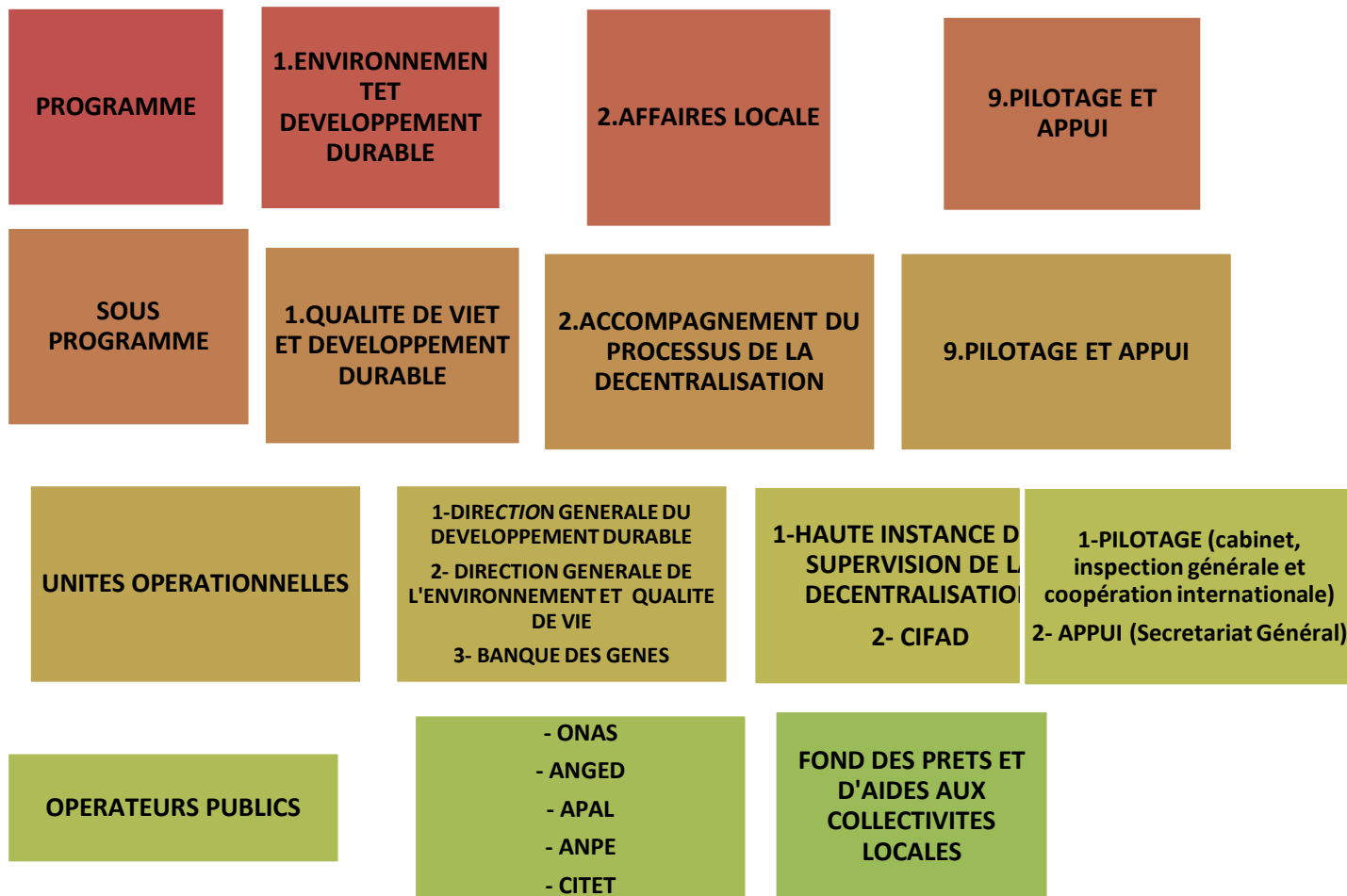
Programme de Pilotage et Appui: il comprend un sous-programme

Sous-programme: Soutien et Appui, et comprend deux unités opérationnelles:

UO 1 : Pilotage

UO 2 : Appui

Cartographie de la mission



ONAS : Office National d'assainissement

ANGED : Agence Nationale de Gestion des Déchets

APAL : Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral

ANPE : Agence Nationale de Protection de l'Environnement

CITET : Centre International des Technologies de l'Environnement de Tunis

PAP MISSION DES AFFAIRES LOCALES ET DE L'ENVIRONNEMENT

3- Présentation des objectifs et indicateurs de performance de la mission:

Programme	Objectifs	Indicateurs
P 1- Environnement et développement durable	1-Promouvoir les processus de développement durable et les piloter dans divers secteurs	1.1.1.1 : Nombre d'institutions d'éducation adhérees dans le processus de l'éducation pour un développement durable
		1.1.1.2 : Taux d'avancement et de suivi de la feuille de route nationale vers une économie verte
	2-Contribuer à l'amélioration de la qualité de vie et de la sécurité environnementale des citoyens des zones urbaines et rurales	1.1.2.1/ Taux de raccordement au réseau d'assainissement
		1.1.2.2 taux des ordures ménagères traitées et recyclées
		1.1.2.3 :Taux de réduction de la pollution des unités industrielles les plus polluantes
	3-Protéger, conserver, restaurer et valoriser la biodiversité et les écosystèmes	1.1.3.1 : Taux d'exécution des stratégies et plans d'action pour valorisation de la biodiversité
P2- affaires locales	1-Promouvoir les ressources humaines locales	2.1.1 : Evolution du taux d'encadrement des collectivités locales
	2- Développer les ressources financières des collectivités locales pour améliorer leurs performances	2.2.1 : Taux d'évolution de l'appui financier annuel aux collectivités locales
P9- pilotage et appui	1-Améliorer la gestion des ressources humaines.	9.1.1.1 Taux d'exécution du plan de formation annuel
	2- Développer des méthodes de travail, de gestion et numériser l'administration	9.1.2.1 Nombres de procédures et services développés et numérisés
	3- Améliorer le rythme de réalisation des projets publics programmés	9.1.3.1 Taux d'exécution des projets programmés

4- Budget et cadre des Dépenses à Moyen Terme :

4-1 Présentation du budget du ministère pour l'année 2021:

Le projet de budget du ministère pour l'année 2021 s'inscrit dans le cadre de la poursuite des politiques du ministère visant à protéger l'environnement, à tracer la voie de la décentralisation et à jeter les bases d'un développement durable dans tous les secteurs, politiques et plans de développement nationaux, régionaux et locaux. Afin de respecter les orientations et objectifs stratégiques du Ministère, un certain nombre d'activités et d'interventions ont été programmées pour :

- soutenir la décentralisation,
 - améliorer le cadre des moyens d'existence,
 - préserver la diversité biologique et les écosystèmes,
 - prévenir et réduire la pollution
- s'adapter aux changements climatiques par l'élaboration et le pilotage d'un certain nombre d'études stratégiques et de plans d'action et de suivi et de mise en œuvre.

Le budget de la mission affaires locales et environnement pour l'année 2021 a été dans la limite de 1230 MD contre 1156.941 MD en, soit une augmentation de 73.059 MD, soit + 6%

Ces crédits sont répartis selon les programmes comme suit:

Programme n ° 1: Environnement et développement durable:

Le budget du programme Environnement et développement durable pour l'année 2021 s'élève à 296.998 MD par contre 295.839 MD en 2020, soit une augmentation de 1.159 MD, (+ 0.4%)

Les crédits programmés pour l'année 2021 sont répartis selon les activités en MD, comme suit:

- Soutien de la politique de l'environnement et le développement durable : 119 520
- Amélioration de la qualité de vie : 23 295

- Préservation de la diversité biologique : 1 105
- Préservation des ressources génétiques : 2 400
- Développement durable : 970
- Gestion des eaux usées : 108 000
- Gestion des déchets : 6 796
- Surveillance, suivi et prévention de la pollution :-19737
- Protection du littoral et des écosystèmes marins: 13 925
- Transfert, adaptation et renouvellement des technologies vertes: 1 250

Programme n ° 2: Affaires locales:

Le budget du programme Affaires locales pour l'année 2021 s'élève à 921.435 MD, contre 849.735DM en 2020, soit une augmentation de 7,71 MD, (+ 8,4 %)

Les crédits programmés pour l'année 2021 sont répartis selon les activités comme suit:

-Consolidation du processus de la décentralisation et de la gouvernance locale: 734 021 MD

-Appui financier local pour soutenir :

*les capacités en ressources humaines des collectivités locales: 1 731 MD

*les projets d'investissement des communautés locales: 185 000 MD

*les finances locales : 683 MD

Programme n ° 9 : PILOTAGE ET APPUI

Le budget du programme pour l'année 2021 s'élève à 11.567 MD, contre 11.367 MD en 2020 soit une augmentation de 200 M, ce qui représente 2%

Les crédits programmés pour l'année 2021 sont répartis selon les activités comme suit:

Pilotage :2 312 MD

Gestion des ressources humaines : 5 494 MD

Logistique : 3 761 MD

PAP MISSION DES AFFAIRES LOCALES ET DE L'ENVIRONNEMENT

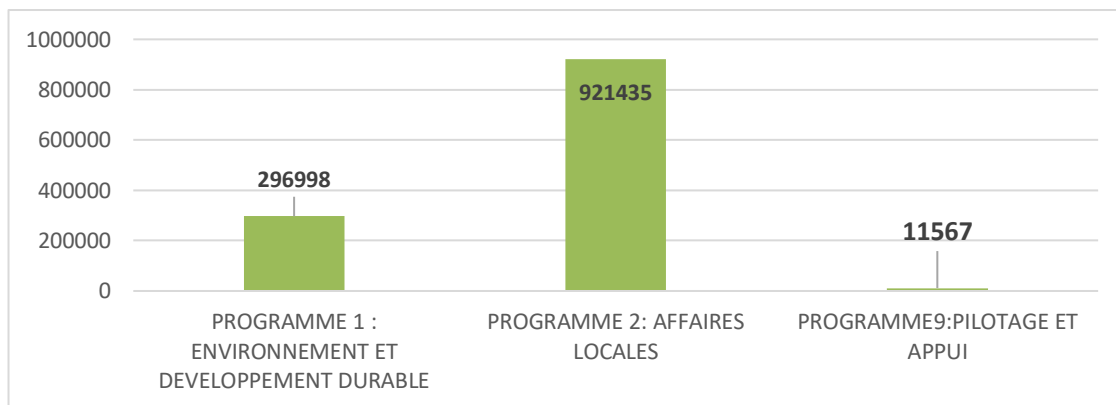
TABLEAU 2 :**Répartition du budget de la mission 2021 par programme et par nature de la dépense (crédits paiement)**

Unité 1000 DT

DEPENSES	Rémunérations Publiques	Fonctionnement	Intervention Publiques	Investissements	Total
PROGRAMME					
Programme 1 : ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE	28.408	3.240	238.088	27.262	296.998
Programme 2: AFFAIRES LOCALES	20.327	3.295	893.975	3.838	921.435
Programme 9 : Pilotage et Appui	6.365	3.406	496	1.300	11.567
Total Mission*	55.100	9.941	1.132.559	32.400	1.230.000

Sans les ressources propres des entreprises

Graphique 1 : Répartition du budget de la mission 2021**par programme et par nature de la dépense**



4-2 le cadre de dépenses à moyen terme 2021-2023 du ministère :

Tableau 3 : Le cadre de dépenses à moyen terme 2021-2023

Selon la nature de la dépense

Unité 1000DT

Crédits	Réalisations 2018	Réalisations 2019	L.F 2020	Prévisions 2021	Prévisions 2022	Prévisions 2023
Rémunérations Publiques	43 274,0	47 681,0	5 300,0	55 100,0	57 000,0	59 000,0
Fonctionnement	7 002,0	8 778,0	9 941,0	9 941,0	9 941,0	9 941,0
Interventions Publiques	496 408,0	922 259,0	1 061 600,0	1 132 559,0	1 151 059,0	1 184 059,0
Investissements	270 662,0	27 590,0	32 400,0	32 400,0	34 000,0	34 000,0

Total Mission sans Ressources propres des Entreprises Publiques	978 066,0	1 006 308,0	1 156 941,0	1 230 000,0	1 252 000,0	1 287 000,0
Total Mission avec Ressources propres des Entreprises Publiques	981293	1009788	1160979	1234050	1 256 050,0	1 291 050

Tableau numéro 4 :Le cadre de dépenses à moyen terme 2021-2023

Par programme

Unité 1000DT

Crédits	Réalisations 2018	Réalisations 2019	L.F 2020	Prévisions 2021	Prévisions 2022	Prévisions 2023
Programmes						
programme 1: ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE	256 500	253 290	295 839	296 998	434 128	391 949
PROGRAMME 2: AFFAIRES LOCALES	712 745	659 429.9	849 735	921 435	941 435	965 935
PROGRAMME 9: PILOTAGE ET APPUI	8 821	8 634	11 367	11 567	10 989	11 698
Total Mission	978 066	921 353,9	1 156 941	1 230 000	1 252 000	1 287 000

CHAPITRE 2

PRESENTATION DES PROGRAMMES DE LA MISSION

Programme 1 :

Environnement et développement durable

Responsable du programme : Lotfi Ben Said

Directeur général du développement durable

Date de désignation :14Mars 2019

1-1 PRESENTATION DU PROGRAMME ET DE SA STRATEGIE

1-1 CARTOGRAPHIE du programme : Structures d'intervention :

Le programme Environnement et développement durable est mis en œuvre par trois unités opérationnelles la Direction générale de l'environnement et de la qualité de vie et la direction générale du développement durable et un établissement public à caractère administratif ; la Banque nationale des gènes, ainsi que plusieurs opérateurs publics. Plusieurs associations et organisations non gouvernementales interviennent dans le domaine de l'environnement et du Développement durable .La cartographie du programme se présente comme suit :



1-2 - STRATEGIE DU PROGRAMME :

Cadre du programme :

Le programme Environnement et Développement Durable s'inscrit dans la consécration des orientations du plan de développement 2016-2020 traduites dans:

-Cinquième axe: L'économie verte est garante du développement durable

-Un aménagement territorial équitable des différentes régions qui respecte les équilibres écologiques

-Améliorer les conditions de vie

-Protéger les équilibres écologiques

-Protéger l'environnement et l'océan,

Protéger les richesses naturelles.

Les grandes orientations sont déclinées dans les études stratégiques, notamment:

-La stratégie nationale de développement durable

-La stratégie nationale de protection de l'environnement à Horizon 2030

-La stratégie nationale d'économie verte

-La stratégie nationale de la biodiversité

La stratégie du programme traduit également les engagements de l'Etat tunisien dans le cadre des conventions internationales :

- La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

- la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique

- L'Accord des Nations Unies sur les changements climatiques (Accord de Paris)

Il œuvre également pour mettre en œuvre les objectifs de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030.

Finalité du programme :

Selon les dispositions de la Constitution de la République Tunisienne du 27 janvier 2014 dans le domaine de la protection de l'environnement et du droit des citoyens à un environnement sain, le programme Environnement et développement durable vise à

-consolider les concepts et principes de protection de l'environnement et de développement durable dans les politiques et plans sectoriels nationaux, régionaux et locaux,

-préserver la nature et contribuer à l'amélioration des conditions de vie et améliorer la qualité de vie et cela en améliorant la qualité des services urbains tels que l'assainissement, l'élimination des déchets et la promotion des conditions d'hygiène et de l'esthétique urbaine, la résistance à la pollution sous toutes ses formes.

Il vise également à :

-Préserver les systèmes naturels et la diversité biologique et rationaliser l'exploitation des ressources naturelles

-Travailler pour réduire le phénomène de désertification et de dégradation des terres et contribuer à réduire les risques environnementales et impacts négatifs des catastrophes et du changement climatique

PRESENTATION DES PROBLEMES LES PLUS IMPORTANTS LIES AU PROGRAMME

De nombreux problèmes environnementaux ont eu un impact négatif sur la santé des citoyens et l'environnement ce qui se traduit notamment par :

- La dégradation de l'environnement en milieu urbain et rural
- La dégradation de l'esthétique urbaine et des espaces verts
- L'augmentation de la pollution de l'environnement, notamment du fait des activités industrielles, principalement due à l'inefficacité du système actuel d'élimination des déchets et du système de prévention et de contrôle environnemental.

Tous ces facteurs expliquent la multiplicité des violations et atteintes à l'environnement, la détérioration de la diversité biologique et les risques croissants résultant du changement climatique.

Une grande faiblesse au niveau de l'intégration des mécanismes et des concepts de protection de l'environnement et de développement durable dans différents secteurs est aussi constatée.

Les axes stratégiques du programme environnement et développement durable :

Les axes stratégiques du programme Environnement et développement durable ont été définis sur la base des stratégies sectorielles dans le domaine de l'environnement, en particulier :

- la stratégie nationale de l'environnement post-2020
- la stratégie nationale de développement durable
- les plans d'action nationaux pour la protection de l'environnement et de la diversité biologique , la lutte contre la désertification, l'économie verte et le changement climatique,

Ainsi que les orientations stratégiques du plan de développement 2016-2020 et les engagements internationaux, notamment les objectifs de développement durable de l'ONU à l'horizon de 2030

Axe n ° 1: contribuer à l'amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural

Des travaux seront menés pour améliorer la qualité de vie dans les zones urbaines et rurales en développant notamment les domaines suivants:

1-1-Améliorer l'esthétique urbaine:

Les interventions au cours de la période à venir se focaliseront sur l'amélioration de l'environnement urbain en soutenant les efforts des collectivités locales dans le domaine de la création, de la préparation, de l'entretien des espaces verts et de l'amélioration de l'esthétique urbaine.

Elles couvriront aussi, la prise en charge de l'esthétique des villes et des communautés résidentielles en

- suivant et en développant des programmes de création d'espaces verts et
- entretenant l'existant

- aménagement des rues principales.

Elles se centreront aussi, sur la qualité des services urbains, tels que le nettoyage, la désinfection, l'élimination des déchets, l'esthétique des villes et villages, et la résistance aux perturbations.

1-2 - Améliorer la gestion des déchets

La croissance démographique que la Tunisie a connue ces dernières années, a conduit à un changement des modes de consommation et à l'évolution du niveau de vie des citoyens, ce qui a entraîné une augmentation des quantités des déchets et leur diversité ainsi qu'une exacerbation des manifestations de pollution.

Pour pallier à cette situation, plusieurs mesures ont été prises et plusieurs mécanismes ont été conçus pour une meilleure gestion des déchets, notamment en développant le système actuel d'élimination des déchets par le tri, la valorisation et le décaissement. Ces mécanismes et ces mesures ont contribué à créer de nouvelles activités économiques génératrices de revenus supplémentaires et ont impacté l'efficacité du système en

-Réduisant la production de déchets à la source,

-Doublant la capacité de traitement des déchets ménagers et assimilés,

- Améliorant l'élimination des déchets industriels et privés,

- encourageant le secteur privé à investir dans la collecte, la valorisation et la capitalisation des déchets.

1.3-Amélioration de la gestion des eaux usées :

Le secteur de l'assainissement est considéré comme l'un des secteurs prioritaires les plus importants en Tunisie, en raison du rôle qu'il joue dans préservation de la santé, l'amélioration de la qualité de vie et la protection de l'environnement contre divers aspects de la pollution de l'eau.

Pour assurer le développement de ce secteur, le programme s'emploiera à

-généraliser les services d'assainissement,

- améliorer le taux de raccordement aux villes par l'Office,

-promouvoir l'assainissement dans les quartiers populaires et les zones rurales avec des logements groupés.

-Améliorer la qualité des eaux traitées dans la station d'épuration en cours d'exploitation, en la réhabilitant et en l'agrandissant et ce en

*-Luttant contre la pollution industrielle liquide,

* créant des stations d'épuration spécialisées dans le traitement des eaux usées industrielles,

* développant l'évacuation et la valorisation des boues

* en développant la réutilisation des eaux traitées dans différents axes de développement en coordination avec les parties intervenantes.

1-4 - Prévention et contrôle de la pollution industrielle:

Afin de réduire la pollution industrielle, le Ministère s'emploiera à

- réhabiliter le secteur industriel

- l'orienter vers une production propre

- à adopter le coût de la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles dans les approches économiques dans le cadre d'une perspective d'une économie holistique

- éliminer la pollution

- récupérer et préparer les sites pollués prioritaires,

- améliorer et maintenir la qualité de l'air, en particulier dans les zones urbaines et les travaux.

- développer les énergies propres pour réduire la pollution de l'air,

- développer les mécanismes, les procédures et les méthodes liées à la surveillance et à la prévention de la dégradation du milieu naturel,

- limiter et éliminer les déchets et les sécrétions polluées,

- renforcer les réseaux de surveillance et de suivi de l'état des milieux et des systèmes naturels (le réseau de surveillance de l'état des ressources, des eaux, des sols, des côtes, de l'air et des forêts ...).

- réduire les sécrétions de polluants résultant des activités industrielles dans les grands pôles industriels, qui représentent plus de 86% des sources de pollution industrielle, pour mener une gestion rationnelle et durable des produits chimiques dangereux et pour se conformer aux exigences des accords internationaux pertinents (Bâzele - Rotterdam - Stockholm).

- renforcer l'aspect législatif, réglementaire et juridique dans le domaine de la lutte à la pollution industrielle.

AXE N ° 2 : PRESERVER L'ENVIRONNEMENT ECOLOGIQUE ET LA BIODIVERSITE ET LUTTER CONTRE LA DESERTIFICATION.

DEGRADATION DES TERRES:

La biodiversité représente la diversité du monde vivant dans toutes ses formes, qu'elle soit végétale, animale ou autre, y compris les espèces, la diversité génétique au sein des espèces et des divers écosystèmes y compris les forêts, les systèmes montagneux, désertiques et marins, les îles, les zones humides, les réserves naturelles, les paysages et les espaces naturels.

La biodiversité de la Tunisie, malgré sa richesse, sa diversité et son importance, est exposée à plusieurs menaces qui conduisent à la détérioration des écosystèmes naturels terrestres et marins et à l'extinction de plusieurs espèces animales et végétales. Cette situation est due à plusieurs facteurs, dont les plus importants sont :

- les facteurs climatiques tels que la sécheresse, la désertification, les catastrophes naturelles et le changement climatique,

- les facteurs humains tels que la pollution et la surexploitation du couvert végétal, notamment par le surpâturage, le manque de respect de l'activité pastorale et l'assolement des terres agricoles. Et les convertir en zones semi-urbaines ou industrielles ou en zones touristiques, et importer des variétés étrangères non adaptées au climat tunisien a quelque peu déplacé les variétés locales et autres.

Le ministère a préparé plusieurs études dans ce domaine dont la plus importante est l'étude nationale sur la diversité biologique qui a été élaborée en 1998 et mise à jour en 2008, 2014 et 2018, et cette étude a permis un inventaire de toutes les composantes de la richesse biologique disponibles dans le pays tunisien ; En plus d'un inventaire de tous les systèmes environnementaux et écologiques.

La Convention internationale sur la diversité biologique a approuvé un objectif des Nations Unies relatif à la réduction de la dégradation des composants de la biodiversité, qui a été approuvé et adopté par les Nations Unies à l'occasion du deuxième Sommet de la Terre qui s'est tenu à Johannesburg en 2002. Un plan stratégique international 2011-2020 pour la préservation de la diversité biologique a été élaboré autour de 26 objectifs. Dans ce contexte, le Ministère a adapté la stratégie nationale avec les grandes lignes de la stratégie des Nations Unies, et une stratégie nationale et un plan d'action sur la biodiversité 2018-2030 ont été adoptés comprenant 5 priorités avec 15 objectifs stratégiques, 40 résultats et 48 procédures

Par conséquent, l'enjeu pour aboutir à un développement durable avec la réduction des risques de catastrophes et des maladies, serait la conservation, la protection de la biodiversité et le maintien des écosystèmes et la gestion durable des ressources biologiques

Dans ce contexte, le Ministère s'attachera à

- Préserver les composantes de la biodiversité de manière durable (diversité biologique des forêts, des zones désertiques, des systèmes agricoles, des oasis et des zones humides, marines et côtières ...)
- Améliorer la résilience des écosystèmes et renforcer leur rôle systémique
- Valoriser les systèmes écologiques dans divers secteurs socioéconomiques
- Améliorer la gestion et l'intégration des systèmes forestiers, les zones arides et désertiques, les systèmes oasiens et les zones humides dans les secteurs économique et social et d'améliorer leur efficacité

Lutte contre la désertification et la dégradation des terres :

Le phénomène de la désertification et de la dégradation des terres, en particulier agricoles, affecte négativement la vie de millions de personnes à l'heure actuelle et entraîne une faible productivité, ce qui constitue une menace pour la sécurité alimentaire mondiale et la qualité de vie.

En Tunisie, ce phénomène affecte environ 75% du territoire national, variant entre les zones de dégradation sévère à faible. Le traitement de ce phénomène est devenu plus complet en raison de la relation entre les questions sociales et économiques les problèmes environnementaux importants, à savoir les changements climatiques et la biodiversité. Les études ont montré l'ampleur de l'impact du changement climatique et du phénomène de dégradation des terres agricoles, de salinisation des sols et d'utilisation excessive de l'eau sur la biodiversité.

Il est à noter que d'avantage de terres sont également exposées à la désertification et les Nations Unies ont élaboré la Convention sur la lutte contre la désertification, qui est entrée en vigueur en décembre 1996. La Tunisie, qui a adhéré au Traité des Nations Unies en 1995, a adopté le Programme d'action national de lutte contre la désertification.

La Tunisie fait partie de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, en coordonnant les efforts aux niveaux national, régional et international et en veillant à la mise en œuvre des principes de la convention.

Le Ministère est également le point de contact pour la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, et c'est un lien entre ce qui se passe au niveau international (décisions, conférences des parties à la convention et toutes les procédures relatives) et ce qui se passe au niveau national et la disponibilité d'informations.

La Stratégie nationale 2018-2030 de lutte contre la désertification et son programme d'action ont été mis à jour, et ont été approuvés par les différentes structures intervenantes lors de la cinquième réunion du Conseil national de lutte contre la désertification qui s'est tenue en avril 2019.

Les priorités les plus importantes dans la lutte contre la désertification sont:

- Contribuer à la préservation et au développement du couvert végétal
- soutenir les programmes de réduction de la désertification et du surpâturage, en tenant compte des caractéristiques économiques et sociales de la population locale.
- Diagnostic des mécanismes de réduction des impacts du Changement climatique sur de nombreuses activités économiques comme le secteur agricole.
- Préservation de la croûte terrestre et gestion durable des sols

Protection des écosystèmes côtiers et marins :

Des efforts seront faits pour :

- protéger les écosystèmes naturels et le littoral,
- surveiller la disposition de ces systèmes et espaces et du domaine public maritime,
- promouvoir des modèles participatifs dans les zones sensibles avec une meilleure évaluation des zones naturelles côtières et marines.
- protéger le littoral de l'érosion marine et des changements climatiques grâce à des techniques traditionnelles et à des technologies modernes adaptées à l'environnement,
- améliorer les fronts de mer,
- valoriser les zones adjacentes aux plages,
- créer des espaces publics de loisirs et des espaces verts,

- valoriser les paysages naturels et les doter d'équipements nécessaires ;
- améliorer la qualité de vie sur un certain nombre de plages publiques adjacentes aux zones touristiques.
- Soutenir la gestion intégrée dans les zones sensibles concernées afin de préserver leurs caractéristiques écologiques et de les valoriser économiquement et socialement, dans le cadre d'un partenariat avec les services centraux et régionaux, ainsi qu'avec les organisations non gouvernementales.
- Protéger les lagunes pour qu'elles puissent jouer leur rôle dans l'équilibre environnemental et écologique, les valoriser et les aménager.

AXE N ° 3 : ADAPTATION ET LIMITATION DES IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DES CATASTROPHES

Dans ce contexte, le Ministère veillera à

- Soutenir les capacités nationales à mettre en œuvre les contributions déterminées au niveau national dans le cadre de l'Accord de Paris sur le climat,
- Participer aux efforts internationaux pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et s'adapter au changement climatique,
- Fournir un appui technique et un soutien aux secteurs concernés pour réaliser des études de sensibilité au climat et préparer des programmes d'atténuation.

En plus le Ministère poursuivra ses efforts à

- Inclure le changement climatique dans les stratégies et plans de développement sectoriels,
- Évaluer et suivre les programmes et les projets dans le domaine de l'atténuation et de l'adaptation aux changements climatiques,
- Faire progresser la mise en œuvre des engagements nationaux au titre des INDC et de l'Accord de Paris,
- Mettre en place un système permanent de vigilance, de suivi et de soutien aux différents secteurs dans l'exploitation des systèmes de l'appui technique et des mécanismes de financement aux niveaux international, régional et bilatéral.

Afin de réduire l'impact des catastrophes naturelles, en particulier la fréquence des inondations et des sécheresses, des travaux seront menés pour :

- renforcer les capacités nationales de surveillance des risques naturels,
- améliorer l'alerte précoce pour prévenir les catastrophes et réduire leurs impacts,
- élaborer et soutenir des plans d'action en cas de catastrophes industrielles et technologiques tout en continuant à préparer la stratégie et le programme d'actions national de réduction des risques de catastrophe.

AXE N ° 4 : CONSOLIDER LES FONDEMENTS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable est une approche de développement basée sur la recherche d'un équilibre entre la préservation et la protection de l'environnement d'une part, et la satisfaction des exigences du développement économique et social d'autre part. Le développement durable en tant que concept favorisant un équilibre entre les dimensions économique, environnementale et sociale, dans le but d'améliorer la qualité du cadre de vie humaine et de promouvoir la gestion durable des ressources naturelles, et d'encourager des activités économiques respectueuses de l'environnement.

La Conférence de Rio de Janeiro, en 1992, a adopté le quatrième principe, à savoir que pour parvenir au développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement et ne peut pas être considérée unilatéralement.

Afin de consolider les fondements du développement durable, il est nécessaire de travailler pour l'intégration des principes et des approches du développement durable au niveau des politiques publiques, des stratégies, de la planification et dans les processus de développement. La stratégie sectorielle pour le développement durable repose sur les axes suivants :

4-1 Planification participative locale pour le développement durable

A travers une démarche de promotion de la décentralisation pour la fixation des composantes du développement durable, de la promotion de la réalisation du cahier des charges de la ville durable, de la préservation de l'environnement, de l'amélioration de la qualité de vie et de l'instauration d'une démocratie locale. La dimension environnementale doit se voir accorder l'importance nécessaire dans le domaine de la planification au niveau local conformément aux dispositions de l'article 139 de la Constitution de la République tunisienne du 26 janvier 2014, qui stipule que «les collectivités locales doivent adopter des mécanismes de démocratie participative et des principes de gouvernance ouverte pour assurer une contribution plus large des citoyens et de la société civile dans la préparation des programmes de développement et de l'aménagement du territoire et le suivi de leur mise en œuvre conformément à la loi» et ce qui est stipulé dans le code des collectivités Locales.

4-2 Promouvoir l'éducation pour le développement durable :

Cette approche vise à former des générations sûres et conscientes de l'importance du développement durable en mettant en place un programme éducatif qui cible principalement les enfants et les étudiants en coordination avec le ministère de tutelle.

Ce programme vise à

- diffuser la culture de l'environnement et du développement durable, à la fois le volet formelle et le volet informelle, parmi les jeunes des établissements d'enseignement, en actualisant les programmes éducatifs pour faire face aux nouveaux changements,
- Changer les comportements dans le sens de la protection de l'environnement et de l'interaction pratique sur le terrain

4-3 Encourager des modes de production et de consommation durables :

Le concept << modes de consommation et de production durables >> est apparu au Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992 dans le quatrième axe de l'agenda mondial 21, puis à la conférence de Johannesburg en 2002, il a été convenu que la réduction de la pauvreté et l'évolution des modes de production et de consommation tout en protégeant et en disposant bien des ressources naturelles font partie des conditions préalables à la réalisation du développement durable.

Le Forum des experts internationaux (Groupe de travail international) qui s'est tenu à Marrakech en 2003 a été le véritable point de départ qui a défini la voie du développement de modes de consommation et de production durables.

Pour marquer le début de l'élaboration des plans-cadres décennaux au niveau de plusieurs pays, les thèmes prioritaires ont porté sur : l'énergie, l'eau, le développement urbain et le développement industriel.

4-4 Promouvoir des marchés publics durables :

La définition officiellement adoptée par le Groupe de travail international sur les marchés publics durables est la suivante:

"Les marchés publics durables sont un processus qui permet aux entreprises de répondre à leurs besoins en biens, services, travaux et autres exigences d'une manière qui prend en compte le cycle de vie du produit ainsi que les avantages dont les institutions et en général l'économie et la société bénéficient tout en réduisant l'ampleur des dommages susceptibles d'affecter l'environnement." D'où la relation étroite entre les modes de production et de consommation durables et les marchés publics durables, étant donné le rôle au premier plan de l'État en étant un exemple pour le secteur privé.

Ce processus vise à développer un cadre général pour les marchés publics durables à travers la mise en œuvre du plan national, qui sera mis à jour périodiquement (tous les cinq ans par exemple), et facilitera la sélection des secteurs prioritaires et les orientations futures afin d'atteindre les principaux objectifs suivants :

- limiter la dégradation de l'environnement causée par des modes de consommation et de production non durables,
- Promouvoir les technologies propres et encourager les initiatives exemplaires dans les secteurs de production les plus importants en adoptant les énergies renouvelables et l'épuisement des ressources naturelles en eau, les terres agricoles et forestières,
- Renforcer les capacités régionales et locales dans le domaine des marchés publics durables dans le cadre de la l'institutionnalisation de la décentralisation et de la bonne gouvernance conformément aux principes du code des collectivités locales (CCL) et en harmonie avec la réalisation des objectifs de l'agenda des nations unis pour l'année 2030

Et sur la base de la législation en vigueur relative aux marchés publics et les orientations internationales en matière de marchés publics durables et dans le cadre du suivi de la mise en œuvre des objectifs de l'ONU pour le développement durable, en particulier relative aux marchés publics durables (l'objectif numéro 12 relatif aux systèmes de consommation et de production durables), le ministère a préparé un plan national pour les marchés

publics durables et il a été mis à jour pour la période 2019-2023 avec une proposition de modification de certains articles du décret n ° 1039 de 2014 relatif à l'organisation des marchés publics

4-5 Promouvoir l'économie verte comme garant du développement durable

pour consolider les fondements du développement durable, des travaux sont en cours pour renforcer les composantes de l'économie verte à l'horizon 2030 en adoptant les dernières approches économiques internationalement reconnues et auxquelles la communauté internationale s'est engagée à travers le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable Rio + 20 de 2012 << L'avenir que nous voulons >> et en particulier la transformation vers une économie verte dans le contexte de l'éradication de la pauvreté ; À cette fin, une feuille de route nationale pour l'économie verte a été élaborée, comprenant un ensemble d'études, de programmes et de plans d'action visant à établir l'option de la nouvelle économie. Les activités programmées les plus importantes sont les suivantes :

- Développer les activités économiques existantes et de nouvelles activités vertes dans plusieurs domaines tout en favorisant les transformations technologiques respectueuses de l'environnement..
- Instaurer un engagement sociétal pour les institutions économiques en particulier et les organisations en général, afin qu'elles fassent partie intégrante des institutions qui adhéreront à la Charte nationale du développement durable.
- Un cadre juridique et institutionnel adéquat pour un développement durable conforme aux exigences de la transition économique en Tunisie et tenant compte des évolutions sur la scène nationale, y compris la création de l'Instance constitutionnel pour le développement durable et les droits des générations futures.
- Développer des systèmes de consommation et de production durables en travaillant à la mise en place d'un système d'économie circulaire, qui est une économie durable basée sur l'utilisation des mécanismes et des outils de production et de consommation durable et sur le contrôle de l'utilisation des ressources primaires et naturelles dans les processus de fabrication. Cela est aussi tributaire de l'évolution des activités et des pratiques liées à la gestion des déchets, au recyclage et la valorisation en matières premières pouvant être utilisées dans d'autres processus.

Ce qui contribue de manière significative à :

- Réduire la dégradation de l'environnement,
 - Épuiser ses ressources naturelles,
 - Préserver la biodiversité,
 - Utiliser les déchets
 - Réduire les risques liés au changement climatique.
 - Exhorter l'acheteur public à inclure les exigences de durabilité dans les conditions d'achat.
- Renforcer les capacités des jeunes diplômés afin de faciliter leur intégration dans le système opérationnel et créer des emplois dans le domaine des métiers verts ou la création pour compte propre et le lancement de projets environnementaux innovants en fonction des caractéristiques environnementales et écologiques des régions auxquelles ils appartiennent et des besoins du tissu économique au niveau local et régional
 - Le renforcement des capacités des collectivités locales afin de les aider à concevoir et mettre en œuvre des programmes de développement durable en:

- Renforcer les capacités des collectivités locales et de toutes les parties impliquées dans la planification conformément aux principes de gouvernance et de responsabilité sociale que sont la participation, la transparence, le respect du droit et la responsabilité dans les projets qui abordent les questions environnementales dans la région. Ces problèmes ne peuvent en aucun cas être séparés des problèmes
- Établir une gouvernance environnementale locales de haute qualité en renforçant les capacités des collectivités locales dans la mise en œuvre des programmes environnementaux et en facilitant le dialogue communautaire participatif et la formation à l'adoption des concepts et techniques de communication environnementale et de communication accompagnant le changement au niveau régional. Où le consultant en environnement joue le rôle de médiateur pour accompagner le changement dans le domaine environnemental, à travers sa capacité à diriger, gérer le dialogue participatif, mener des projets environnementaux locaux, et jouer le rôle de facilitateur dans le changement des comportements communautaires grâce à des outils et des canaux de communication efficaces
- Moderniser les systèmes d'information et de statistique liés au développement durable.
- Utiliser divers cadres stratégiques, mécanismes de programmation et de planification, voies et dialogues pour soutenir et encadrer l'initiative d'économie verte.
- Recherche de nouveaux mécanismes pour financer les programmes environnementaux et pour encourager et diversifier les investissements des secteurs public et privé dans les domaines de l'environnement et du développement durable, y compris dans les domaines de l'innovation technologique et en mettant en œuvre les composantes de l'économie verte.

4-6 Encourager la construction durable:

Le projet consiste à réaliser la mise en œuvre des éléments du plan de travail horizontal et sectoriel issus de l'étude sur les bâtiments durables et cahier des charges écologique en Tunisie, qui visent à consolider l'adoption de normes de qualité environnementale élevées pour les bâtiments par les différents acteurs du secteur de la construction d'une part, et à promouvoir la construction durable en général d'autre part.

4-7 Promouvoir les villes durables :

Les villes tunisiennes, représentent un pilier fondamental du système de développement durable par leur développement urbain et leur contribution au PIB au niveau national. Le programme des villes durables est l'un des enjeux importants associés aux options stratégiques de la Tunisie afin de réaliser le changement qualitatif attendu dans la vie des citoyens, y compris le développement de la sphère urbaine de manière à assurer une équation entre la disposition effective des ressources naturelles et les aspirations croissantes des Tunisiens en termes d'amélioration du cadre de vie tel que fournir un travail décent, améliorer les services de santé et de loisirs, faciliter le transport, participer à la vie culturelle et aux activités sportives. Notant que mettre les bases de la durabilité des villes tunisiennes nécessite de concevoir de nouvelles méthodes de construction durable qui intègrent la conception écologique des bâtiments et des modèles de rationalisation de la consommation d'énergie et d'eau et une gestion efficace des déchets.

Il est également devenu nécessaire de changer le système d'aménagement des villes et de développement des services, qui représentent la base du développement durable et de son cadre optimal pour organiser l'utilisation du domaine territorial aux niveaux national, régional et local.

Afin d'appuyer cette démarche, la mission s'est engagée dans l'élaboration d'une stratégie soucieuse de la réalité des villes tunisiennes et définissant des indicateurs et des critères de choix d'une ville durable afin de proposer des cahiers de charges type précisant les conditions pour organiser les villes selon les exigences de la durabilité. Les objectifs 9 (industrie, innovation et infrastructures), l'objectif 11 (villes et communautés durables) et l'objectif 12 (consommation et production responsables) ont été fixés en conséquence. Afin d'atteindre ses objectifs, une vision d'avenir a été élaborée et consiste à:

- Soutenir la décentralisation dans le domaine de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme et la redistribution des rôles entre tous les acteurs du domaine territorial, au niveau national, régional et local.
- Mettre en place un nouveau système de gouvernance dans les villes qui donne les pouvoirs nécessaires pour faire progresser la sphère territoriale et économique,
- Améliorer l'environnement des affaires et y investir dans le cadre d'une vision globale.
- Améliorer le paysage urbain et architectural des villes tunisiennes.
- Développer la formation et la recherche dans le domaine de la préparation et de la reconstruction territoriale aux niveaux national, régional et local, et le transfert de technologies propres aux activités industrielles les plus importantes, tout en soutenant l'utilisation des énergies renouvelables,
- le recyclage et la valorisation des déchets pour permettre la création de nouveaux métiers verts qui contribuent à améliorer les conditions de vie des habitants
- Réduire l'épuisement des efforts de l'État dans les domaines de la protection de l'environnement et de la propreté.

Identifier les priorités du programme :

Les priorités du programme pour la période à venir se concentrent sur les axes suivants :

Priorité 1: Contribuer à l'amélioration des conditions de vie en :

- prévenant la pollution et en limitant ses impacts négatifs sur l'environnement et sur les hommes et en prenant soin de l'environnement urbain en contribuant à l'effort national de prise en charge des parcs urbains, des espaces verts et du projet de villes durables.
- Adoptant des méthodes modernes de traitement des déchets ménagers et industriels basées sur la valorisation, le recyclage des déchets, la réduction des déchets à la source
- Améliorant les services d'assainissement et leur généralisation dans toutes les régions de la République.

Priorité 2:

- Préserver les systèmes naturels et la diversité biologique,
- Protéger les terres et les côtes de la dégradation,
- Développer les zones sensibles, lutte contre variétés exotiques et envahissantes
- Préserver le patrimoine génétique des variétés végétales et animales locales.

Priorité 3:

- Consolider le développement durable et faire progresser l'économie verte en soutenant toutes les activités économiques qui dépendent de la réduction des risques environnementaux et de la rareté des ressources naturelles
- la promotion des professions vertes respectueuses de l'environnement, ayant une faible consommation de matières primaires et un faible impact sur l'environnement.

2- Les objectifs et indicateurs de mesure de performance du programme :

2.1 - Présentation des objectifs et des indicateurs pour mesurer la performance du programme :

Un certain nombre d'objectifs stratégiques ont été identifiés qui seront ciblés à moyen et long terme, comme suit:

Objectif 1: promouvoir les processus de développement durable et les conduire dans divers secteurs

Objectif 2: contribuer à l'amélioration de la qualité de vie et de la sécurité environnementale des citoyens des zones urbaines et rurales

Objectif 3: protéger, conserver, restaurer et valoriser la biodiversité et les écosystèmes.

Objectif 1: promouvoir les processus de développement durable et les conduire dans divers secteurs

Présentation de l'objectif:

Cet objectif se concrétise par:

- Coordination et suivi des activités et interventions visant à incarner des démarches de développement durable au niveau des secteurs de développement.
- Préparation et suivi de la mise en œuvre du programme d'éducation environnementale et d'éducation pour un développement durable en coopération avec le ministère de l'Éducation et d'autres parties intervenantes
- Suivi de la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable.
- préparation d'une planification participative pour le développement durable aux niveaux national, régional et local.
- développement du programme et du réseau des villes durables.
- Promotion de la construction durable en coopération avec les intervenants dans le domaine.
- Évaluation stratégique environnementale des politiques publiques, des plans quinquennaux, des programmes et des grands projets, tant nationaux que régionaux.
- Mettre en place un système de suivi, d'analyse et de suivi des changements et développements locaux, régionaux et internationaux dans les domaines scientifiques, technologiques et juridiques liés à la protection de l'environnement et au développement durable.
- Suivi des indicateurs liés aux objectifs de développement durable et mettre en place un système d'information à cet effet et en assurer le suivi.
- Suivi de la mise en œuvre de l'agenda international pour le développement durable au niveau national, en coopération avec toutes les parties intervenantes au niveau national et international.

- Adoption d'une approche de développement alternative et inclusive en établissant une nouvelle approche qui allie efficacité économique, justice sociale et durabilité des systèmes et des ressources naturelles.
- Contribuer à la mise en place de mécanismes adéquats pour assoir une croissance durable et promouvoir l'emploi décent des entrepreneurs qui souhaitent investir dans l'économie circulaire, l'économie verte, l'économie bleue ou l'économie sociale et solidaire.
- Contribution au renforcement des capacités des entreprises et des institutions afin d'orienter leurs systèmes de consommation et de production vers la durabilité et la promotion de la responsabilité sociale
- Renforcement du système des marchés publics durables pour parvenir à une transition vers un nouveau modèle de développement alternatif, en coopération avec toutes les parties intervenantes.

Références d'objectifs :

- La Constitution de la République Tunisienne du 26 janvier 2014
- Code des collectivités locales
- Orientations générales du plan de développement 2016-2020
- Orientations issues du Sommet International de la Terre + 20 Rio Janeiro en 2012,
- Document final de Rio + 20 « L'avenir que nous voulons» (paragraphe 230) sur l'élaboration de programmes d'éducation sur la durabilité
- La stratégie nationale de développement durable à l'horizon 2020
- La stratégie nationale d'économie verte (2016-2030)
- Stratégie nationale de responsabilité sociétale des institutions et des organisations
- Les objectifs de développement durable des Nations Unies 2016-2030 (dans le cadre du programme de développement de l'après-2015)
- Programme d'action mondial sur l'éducation pour un développement durable 2015-2020
- Plan national des marchés publics durables
- Le plan décennal de développement de systèmes de production et de consommation durables

Trois indicateurs ont été adoptés :

L'indicateur 1: suivi des progrès des municipalités impliquées dans le processus local de l'Agenda 21.

L'indicateur 2: suivi du développement des écoles impliquées dans le processus des écoles durables à l'échelle nationale.

L'indicateur 3: suivi de l'évolution des différentes composantes de la feuille de route pour implémenter l'économie verte

TABLEAU 5 :
PLANNING DES INDICATEURS DE L'OBJECTIF 3.1.1

Indicateurs de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 1.1.1.1 nombre d'institution d'éducation durable adhérentes au processus du développement durable	Nombre	314	362	410	410	458	506	554
Indicateur 1.1.1.2 : Taux d'avancement de la feuille de route nationale de l'économie verte	%	53	56	61	74	78	82	86

OBJECTIF 2: CONTRIBUER A L'AMELIORATION DE LA QUALITE DE VIE ET DE LA SECURITE ENVIRONNEMENTALE DES CITOYENS ET DES CITOYENS DES ZONES URBAINES ET RURALES.

- **PRESENTATION DE L'OBJECTIF** : pour atteindre cet objectif il faut:

- Soutenir l'effort municipal dans le domaine de la création d'espaces verts, de l'embellissement des entrées et des voies principales des villes, et de l'entretien et de la réhabilitation des parcs urbains, réduire les nuisances et les dommages causés par les insectes et les ravageurs.

- Améliorer la gestion de divers déchets dans le but de protéger l'environnement de toutes les sources de pollution causée par ces déchets

- généraliser les services d'assainissement pour inclure toutes les zones municipales, et extension des stations d'assainissement

- Protéger l'environnement de la pollution de l'air et de l'eau et des sols.

- lutte contre la pollution industrielle (déchets liquides) et limiter ses répercussions sur le réseau d'assainissement en programmant son extension aux zones industrielles.

- Surveiller toutes les sources de pollution afin de contrôler les sources de pollution qui perturbent la sécurité de l'environnement et la qualité de vie des citoyens
- Améliorer les méthodes et mécanismes de prévention et de contrôle de l'environnement, notamment en ce qui concerne les études d'impact sur l'environnement et les études de décontamination.
- réaliser les travaux de dépollution industrielle sur certains sites et améliorer la situation environnementale de certaines unités industrielles les plus polluantes de l'environnement,
- Surveiller l'état environnemental du milieu naturel à travers des réseaux spécialisés, qui comprennent actuellement un réseau national de surveillance de la qualité de l'air et un réseau de surveillance de la qualité de l'eau.
- Élaborer et mettre en œuvre des programmes et des stratégies de prévention et de réduction des risques liés aux produits chimiques et aux déchets dangereux et pour que notre pays s'acquitte de ses obligations vis-à-vis des accords internationaux.

REFERENCE DE L'OBJECTIF:

- Orientations du plan de développement 2016-2020
- La stratégie nationale de protection de l'environnement au-delà de 2020

JUSTIFICATIONS DE L'ADOPTION DES INDICATEURS CIBLES:

Trois indicateurs ont été adoptés pour mesurer le taux de progrès dans la réalisation de cet objectif stratégique

- Le premier indicateur permet de mesurer le pourcentage de la population raccordée au réseau public d'assainissement des eaux usées dans les communes concernées par les services de l'Office national de l'assainissement. Il s'agit d'environ 200 communes sur 300, considérant que les eaux usées non traitées causent de graves dommages à l'environnement, en particulier à la nappe phréatique. Elle affecte grandement la qualité de vie dans les communes concernées.
- Pour le deuxième indicateur, il mesure l'évolution se produisant au niveau des déchets ménagers qui sont collectés et dirigés vers les centres de transfert puis vers les décharges contrôlées dans tous les gouvernorats. Plus le pourcentage de déchets ménagers qui restent déversés dans la nature est élevé, plus le pourcentage de dégradation de l'environnement est élevé plus la qualité de vie aussi est dégradée
- Le troisième indicateur mesure la progression du niveau de pollution industrielle dans les zones industrielles les plus polluantes pour l'environnement. en effet, plus le pourcentage de pollution industrielle est élevé, plus les risques environnementaux qui menacent l'homme et la nature sont importants, ce qui conduit à une dégradation de la qualité de vie dans les zones menacées par la pollution industrielle.

TABLEAU 5

PLANNING DES INDICATEURS

Indicateurs de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 1.1.2.1 taux de raccordement au réseau d'assainissement	%	90.1	90.15	90.33	90.4	90.6	90.8	91.1
Indicateur 1.1.2.2 : Taux des déchets ménagers collectés et traités	%	75	82	84	82	83	83	84
Indicateur 1.1.2.3 : Taux de dépollution des unités industrielles les plus polluantes	%	0	0	70	80	80	60	30
				02 : unité cellulose de Kasserine Ste ciment Bizerte	04 : Groupe chimique et bassin minier de Gafsa	06 : Ste ELFOULEDH de Bizerte et groupe chimique de Gabes	08 : ST de raffinage STIR	09 :STIR

OBJECTIF 3 : PROTÉGER, CONSERVER, RESTAURER ET VALORISER LA BIODIVERSITÉ ET LES ÉCOSYSTÈMES.

PRÉSENTATION DE L'OBJECTIF :

Préserver la diversité biologique, la protéger de toute forme de dégradation, la développer et la restaurer.

L'atteinte de cet objectif se concrétisera :

- Préserver les ressources naturelles et les écosystèmes de tous les aspects de la dégradation et soutenir la gestion durable des ressources naturelles et des écosystèmes.

- Préserver le patrimoine génétique national en le restituant à ses ressources naturelles, en récupérant ce qui se trouve dans les banques de gènes étrangères et en établissant des accords d'échange selon les normes internationales afin d'accéder aux ressources génétiques et de partager les avantages découlant de leur utilisation.
- Soutenir et développer des sites naturels exceptionnels et les valoriser dans le domaine de l'écotourisme, en renforçant le réseau d'aires protégées et en protégeant les espèces animales et végétales rares et menacées.
- Revoir et renforcer le cadre législatif et institutionnel de la biodiversité
- Soutenir la mise en œuvre du Cadre National de Biosécurité et la mise en place des mécanismes institutionnels et techniques pour mettre en œuvre les exigences du Protocole de Carthagène sur la Biosécurité et le projet de loi sur les organismes génétiquement modifiés.
- Gestion durable des systèmes pastoraux et forestiers et limitation de la dégradation des terres
- la mise en œuvre du programme d'action national pour la biodiversité.
- Renforcement de la gestion, de la prévention et de la résistance aux risques résultant des espèces exotiques envahissantes et maîtrise de leurs impacts sur la biodiversité et les écosystèmes en Tunisie
- Protéger les écosystèmes naturels et le littoral, contrôler et gérer le domaine public maritime, protéger les plages de l'érosion marine, promouvoir des modèles de gestion participatif dans les zones sensibles et mieux valoriser les espaces naturels côtiers et marins.
- Gestion durable et valorisation des systèmes oasiens et leur intégration dans divers secteurs économiques et sociaux
- Protéger les variétés végétales et animales du risque d'extinction en préparant des programmes de conservation et en assurant leur mise en œuvre avec les structures compétentes.
- Contribuer à la rationalisation de la gestion des systèmes naturels et agricoles dans les zones menacées par la désertification, à l'amélioration des conditions de vie des habitants de ces zones
- Renforcement des capacités de mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité
- Intégration des valeurs et des services de la biodiversité dans les politiques nationales et dans la société.
- Réduire les pressions et les menaces pesant sur la biodiversité et promouvoir son exploitation durable
- Développer les connaissances scientifiques et soutenir les connaissances traditionnelles

REFERENCE DE L'OBJECTIF :

- La stratégie nationale et le programme d'action national de lutte contre la désertification
- Convention internationale sur la biodiversité
- L'Accord des Nations Unies sur les changements climatiques
- Convention internationale sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture
- Stratégie nationale et programme d'action pour la biodiversité

JUSTIFICATIONS DE L'ADOPTION DES INDICATEURS CIBLES :

L'indicateur relatif au pourcentage d'avancement dans la préparation et le suivi de la mise en œuvre des stratégies et des plans d'action nationaux dans le domaine de la conservation de la biodiversité, a été adopté.

Cet indicateur permet de suivre les progrès de l'élaboration et de la mise en œuvre des stratégies et des plans d'action nationaux liés à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes, qui s'inscrivent dans le cadre du respect des engagements internationaux de la Tunisie, des accords internationaux dans le domaine de la diversité biologique, de la lutte contre la désertification et le changement climatique.

La Direction générale de l'Environnement et qualité de vie préparés est chargée du suivi de la mise en œuvre par les différents intervenants, ainsi que la mise en œuvre de projets pilotes dans ce domaine.

TABLEAU 5 INDICATEURS DE L'OBJECTIF 2-1-1

Indicateurs de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 1.1.3.1 taux d'avancement de la stratégie et des plans Nationaux d'actions pour la biodiversité	%				25	50	75	100
Indicateur 1.1.3.2 : nombre de régions déclarés zones de patrimoine naturel et agricole	Nombre			1 Oasis de gafsa	3 + ghar el melh	4 + kesra (siliana)	6 + kesra (siliana) Beni khedach (Medenine) Au programme et la biosphère	7 + ECHRAFI à KERKENA

3 - PRESENTATION DES ACTIVITES DU PROGRAMME :

TABLEAU 6/ ACTIVITES PROGRAMME

ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

OBJECTIFS	INDICATEURS	PREVISION	INTERVENTIONS	ACTIVITES	Prévisions crédits activités pour 2020 mille dinars
OBJECTIF1 RENFORCER LE PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT DURABLES DANS DIVERS SECTEURS	Indicateur 1.1.1.1 nombre d'institutions adhérées dans le processus de l'éducation pour un développement durable	458	Actualisation des programmes d'éducation pour introduire les principes de développement durable	Formation de 54 formateurs enseignants dans le domaine de développement durable -système de tris sélectif de 200 établissements éducatifs -intervention dans 48 établissement éducatif pour l'extension du réseau des écoles durables	140
	Indicateur 1.1.1.2 : taux d'avancement et de suivi de la feuille de route nationale vers une économie verte	78%	Contribution à l'approche Nationale des objectifs de développement durable -Contribuer au suivi des progrès des objectifs de développement durable dans le cadre du programme de développement de l'après 2015	-Marchés publics durables - Activités du bureau d'appui à l'économie verte pour les institutions de responsabilité sociale	300

OBJECTIF2 : contribuer à l'amélioration de la qualité de vie et de la sécurité environnementale des citoyennes et citoyens des zones urbaines et rurales	1.1.2.1 taux de raccordement au réseau d'assainissement	90.6 %		Extension et réhabilitation des réseaux d'assainissement	
	1.1.2.2 taux des ordures ménagères traitées et recyclées	82 %	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi des études et travaux en cours - Présentation des projets à réaliser pour approbation du Comité National Projets publics - Encourager les valorisations et le recyclage - Développer les systèmes mis à jour et en créer de nouveaux - Compléter le cadre juridique et réglementaire du secteur des déchets industriels - Prise en charge des dossiers fonciers pour la réalisation des dépôts et centres de recyclage 		17
	1.1.2.3 taux de réduction de la pollution des unités industrielles les plus polluantes	80 %	Suivi des activités des projets réalisés	Dépollution de l'usine ELFOULADH à Bizerte Dépollution du groupe chimique de Gabès	1157

<p>Objectif 3- protéger, conserver, restaurer et valoriser la biodiversité et les écosystèmes</p>	<p>1.1.3.1 taux d'exécution des stratégies et plans d'action pour valorisation de la biodiversité</p>	<p>54.24 %</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi des études, plans de travail et travaux en cours d'achèvement - Coordonner les interventions des différentes parties - Organisation de réunions, séminaires et ateliers - Briefing des organisations de la société civile - Développer les connaissances et prendre les mesures appropriées pour protéger la biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> - préparation du cadre juridique et réglementaire de biodiversité -réalisation d'études dans le domaine de la biodiversité 	<p>1105</p>
--	---	-----------------------	---	---	--------------------

3- Dépenses du programme :

3.1 - BUDGET PROGRAMME

Les dépenses du programme Environnement et développement durable s'élèvent à 296.998 MD et se répartissent comme suit:

TABLEAU 7 : DEPENSE DU PROGRAMME

SELON LA NATURE DE LA DEPENSE

UNITE 1000DT

Crédits	Réalisations 2019	L.F 2020 (1)	Prévisions 2021 (2)	Différence (2)-(1)	Pourcentage (1)/(2) -(1) (%)
Rémunérations Publiques	25 159,0	27 208,0	28 408	1 200,0	4,5%
Moyens des Services	3 234,0	3 240,0	3 240	0,0	0,0%
Interventions Publiques	223 534,0	238 129,0	238 088	-41,0	
Crédits d'Investissements	1 363,0	27 262,0	27 262	0,0	0,0%
Total Programme	253 290,0	295 839,0	296 998	1 159,0	0,4%

GRAPHIQUE 2 : REPARTION DU BUDGET DU PROGRAMME ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE 2021 SELON LA NATURE DE LA DEPENSE

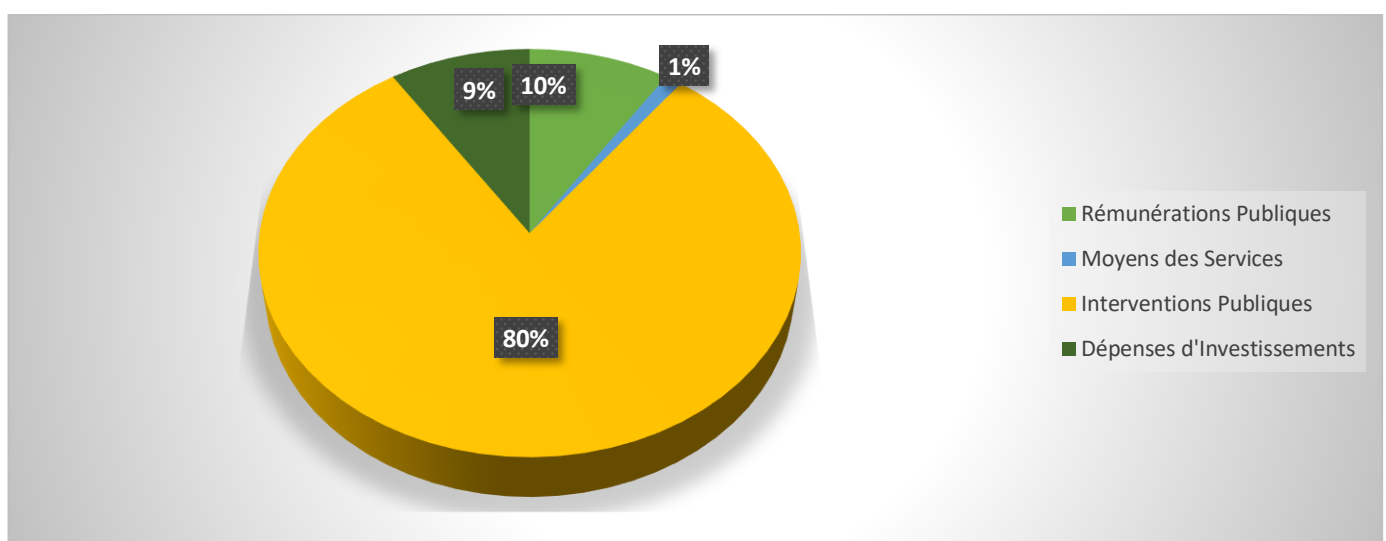


TABLEAU 8 : BUDGET DU PROGRAMME ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Selon la nature de la dépense – par sous-programme et activités

Unité 1000 DT

PROGRAMME	ACTIVITES	REALISATION 2019	L.F 2020	PREVISION 2021	EVOLUTION 2020- 2021	
					Montant (2)-(1)	Taux % (2)-(1)/(1)
ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE	Développer la politique de l'environnement et du développement durable	2404	19126	119520	100394	525
	Améliore la qualité de vie	1538	24380	23295	-1085	
	Sauvegarde de la biodiversité et changement climatique	31	895	1105	210	23.5
	Sauvegarde des ressources génétiques	1735	1665	2400	735	44
	Développement durable	377	960	970	10	1
	Gestion des eaux usées	173817	202000	108000	-94000	
	Gestion des déchets	25140	6796	6796	0	0
	Contrôle, suivi et prévention de la pollution	17891	19167	19737	570	3
	Protection du littoral et système environnementaux marins	13145	13845	13925	80	0.6
	Transfert, adaptation et renouvellement des technologie verte	5723	5005	1250	-3755	
	Plan national de lutte contre les insectes	1500	2000	0		
Total programme*		243301	295839	296998	1159	0.4

*Budget sans les ressources propres des entreprises

3-2 CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME 2021-2023 DU PROGRAMME ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

L'évolution des crédits programmés au profit du programme pour la période 2021-2023 est due à l'effort d'amélioration des indicateurs liés au pourcentage de raccordement au réseau d'assainissement et au pourcentage de déchets ménagers et assimilés dirigés vers les décharges contrôlés et les activités programmées dans ce domaine, représentées notamment par les travaux de réalisation de nouvelles stations d'assainissement, de pompage, d'extension et de réhabilitation des installations d'assainissement. Outre la programmation de l'achèvement des décharges contrôlées des déchets ménagers, des centres de transfert et des unités de traitement et de valorisation, de nombreux projets et activités, ont été programmés dans le domaine de la réduction de la pollution résultant des grandes unités industrielles les plus polluantes pour l'environnement.

TABLEAU 9 CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME 2021-2023 DU PROGRAMME

Selon la Nature de la dépense

Unité 1000 DT

Crédits	Réalisations 2018	Réalisations 2019	L.F 2020	Prévisions 2021	Prévisions 2022	Prévisions 2023
Rémunérations Publiques	23586	25159	27208	28408	53951	55976
Fonctionnement	2687	3234	3240	3240	10652	11012
Interventions Publiques	14727	223534	238129	238088	340393	297931
Investissements	148780	1363	27262	27262	29132	27030
Reliquats crédits	66720	0	0	0		
Total Mission sans Ressources propres des Entreprises Publiques	256500	253290	295839	296998	434128	391949

Total Mission avec Ressources propres des Entreprises Publiques	259727	256370	299077	300168	437298	395119
--	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------

PROGRAMME 2 :

AFFAIRES LOCALES

Responsable du programme : Faiçal Gazzaz

Date de désignation : 22 juillet 2020

1- Présentation du programme et de sa stratégie :

De nombreuses structures contribuent, directement et indirectement, au contrôle et à la mise en œuvre de la stratégie et des objectifs du programme : Affaires locales, que sont les administrations centrales et régionales, les structures et entreprises publiques à caractère non administratifs (EPNA) et opérateurs publics.

Cartographie du programme : Structures intervenantes :



2-Stratégie du programme:

Cadre du programme :

Ce programme s'inscrit dans les orientations issues du plan de développement 2016-2020, à savoir:

- Achèvement de la construction du cadre institutionnel
- Établir les composantes de la décentralisation
- Consécration des règles de bonne gouvernance
- Développement de l'infrastructure et soutien logistique
- L'économie numérique comme moteur de développement inclusif
- Promouvoir le développement des régions et accroître leur attractivité
- Développement et adaptation du système de financement du développement régional
- Améliorer les conditions de vie aux niveaux local et régional
- Développer la décentralisation et mettre les bases d'une gouvernance financière et régionale

Et la consécration des dispositions du Chapitre Sept de la Constitution de la République Tunisienne du 26 janvier 2014 et des dispositions du Code des Collectivités Locales promulguées en mai 2018.

Objectif général du programme :

Le programme : Affaires locales, vise à :

- Tracer la voie de la décentralisation et les fondements de la gouvernance locales et régionale en complétant le cadre juridique et institutionnel régissant la collectivité locale,
- L'investissement des conseils régionaux, des conseils des districts et le Haut Conseil des Collectivités Locales
- Soutenir les ressources financières et humaines des collectivités locales pour améliorer leurs performances et leur indépendance
- Le développement des investissements municipaux, notamment pour les nouvelles communes.
- La mise en œuvre de la discrimination positive pour réduire les disparités régionales,
- La numérisation de l'administration municipale,
- La diffusion de la culture de la citoyenneté et la bonne gouvernance.

Présentation des problèmes du programme :

Les collectivités locales connaissent de nombreuses difficultés et obstacles, notamment :

* Compétences limitées, en particulier l'expertises et le faible taux d'encadrement

Le manque de ressources humaines, en particulier les cadres supérieurs, est l'obstacle le plus important pour garantir l'efficacité et l'efficience du travail municipal, car le nombre d'agents travaillant dans les collectivités locales ne dépasse pas 1% du nombre total d'agents travaillant dans le secteur de la fonction publique, ce qui est un très petit nombre compte tenu de l'ampleur des tâches assignées aux municipalités. De plus, le taux d'encadrement est considéré comme faible, car il ne dépasse pas 8,55% pour les cadres de type A (dont 8,6% pour les cadres administratifs).et 2,3% pour les cadres techniques et 9,1 % pour les cadres spécialisés, tandis que 2,8 % sont des agents catégories B, C et D et pour diverses catégories d'ouvriers. Cette situation a affecté négativement le niveau de services fournis par les communes au bénéfice de leurs habitants et limité leur rôle dans la promotion du développement local et l'amélioration du cadre

de vie des citoyens, en particulier dans les communes à faible indicateur de développement ou celles qui sont entrées récemment dans le domaine municipal.

Faibles ressources financières:

Les ressources financières des communes sont très faibles, comprises entre 5% et 1% par rapport au budget de l'État, d'une manière qui ne correspond pas à l'ampleur des responsabilités qui leur sont confiées, limite leur efficacité et consacre leur subordination à l'autorité centrale, ce qui affecte négativement les services fournis aux citoyens et leur capacité à développer les régions, en particulier l'intérieur. Par rapport à certains pays, ce budget a atteint 11% au Maroc, 18 % en Turquie, en Pologne 33% et au Danemark 54 %.

Il est à noter que l'année 2020 enregistrera une baisse des ressources des communes en raison des répercussions de la période de confinement due à la pandémie du virus Corona, et cela devrait se poursuivre au cours de l'année 2021 et la non-programmation de crédits exceptionnels du budget de l'Etat au profit des communes les plus touchées par la «crise Covid 19». L'absence de transfert de toutes les ressources du Fonds de coopération entre les collectivités locales s'élevant à 174 MD avec une autorisation dans la limite de 100 MD au budget de l'Etat. Cela aura des implications sur les équilibres financiers de nombreuses communes, ainsi que sur le solde de la Société tunisienne d'électricité et de gaz en termes de son endettement envers les communes.

L'endettement :

Le manque de ressources financières des communes a augmenté l'endettement d'un nombre important de communes, qui s'élevait à 118 MD jusqu'en 2019, et nombre d'entre elles n'ont pas été en mesure d'honorer leurs engagements envers leurs clients. Malgré le fait que le budget de l'État supporte tout ou une partie des dettes de 65 communes, pour un montant de 145.3 MD qui sera soldé durant 2020-2024, les efforts d'un certain nombre d'entre elles se sont limités à assurer les dépenses de gestion au détriment de leurs programmes de développement. Alors que les ressources financières des conseils régionaux ont considérablement diminué, à partir de l'année 2018, du fait de la généralisation du système communal et l'affectation des ressources fiscales entièrement au profit des communes alors que leurs budgets restent principalement financés par l'État.

Cadre législatif et institutionnel inadéquat pour les missions des collectivités locales

La dualité des fonctions du gouverneur en tant que représentant du gouvernement et chef du conseil régional représente une ambiguïté structurelle dans la relation entre l'autorité déconcentrée et l'autorité locale. De nombreuses difficultés structurelles liées principalement au manque de coordination lors de la préparation des plans d'aménagement urbain et des plans de développement, et l'absence d'une politique urbaine locale claire, avec l'absence de structures techniques décentralisées de coordination et de suivi, et à la faible mise en œuvre des décisions le tout se traduisant par une expansion urbaine irrégulière avec des constructions anarchiques chaotiques, en plus de l'incohérence entre la mode de planification nationale et les nouveaux mécanismes de planification du développement au niveau de chaque municipalité.

Il est à noter que le rôle des services des affaires municipales dans les gouvernorats, en tant que services extérieurs du ministre en charge des affaires locales, est encore limité en raison de leur cadre structurel, organisationnel et fonctionnel qui n'ont pas été révisés et de leur faible capacité d'action.

Les axes stratégiques du programme : Affaires locales :

Dans le cadre de l'accompagnement du processus de décentralisation, les interventions et activités du programme sont concentrées autour de trois axes stratégiques :

Axe stratégique 1: Soutenir les ressources financières, humaines et logistiques des collectivités locales

- Fournir et mobiliser les ressources financières nécessaires et appropriées pour établir la décentralisation à travers le développement des finances locales:

-Fournir et mobiliser les ressources financières nécessaires et appropriées pour établir la décentralisation à travers :

Le développement des finances locales :

Des actions seront menées pour un nouveau système financier grâce à

-la création du Fonds d'appui à la décentralisation,

- l'amendement, et la réviser de la loi sur la fiscalité locale et le code de comptabilité publique, afin d'obtenir un système financier et fiscal plus local, conforme aux dispositions de la Constitution et du code des collectivités locales afin d'aider les municipalités à développer leurs propres ressources et rétablir leur équilibre financier, épurer leurs dettes et développer le système de recouvrement.

- Développer le cadre institutionnel du fonds de prêt et accompagner les collectivités locales conformément aux exigences de la décentralisation et assister davantage les services aux communes dans le domaine technique.

D'autre part, le ministère s'emploie à achever la publication des normes de comptabilité des collectivités locales par le Conseil national des normes des comptes publiques et à publier le décret prévu à l'article 191 du Code des collectivités locales relatif au système comptable des collectivités locales, en plus de s'appuyer sur des experts comptables dans les différentes étapes de la préparation de l'inventaire annuel des biens mobiliers et immobiliers des collectivités locales conformément à l'article 192 du code des collectivités locales.

En plus la mise en place d'un système d'information intégré de la gestion financière conformément à l'article 127 du Code des collectivités locales, qui oblige l'État à mettre en place des systèmes nationaux et de réseau d'information pour optimiser les ressources et les biens

Axe stratégique 2: Renforcer l'investissement dans les communes

Les collectivités locales jouent un rôle central dans la réalisation du développement local, car elles sont l'autorité locales la plus proche du citoyen et la plus familière avec ses préoccupations et ses aspirations

Dans ce contexte, le ministère veille au suivi de la mise en œuvre des plans d'investissement communaux et des programmes et projets de développement local, en soutenant la coordination entre les différentes structures et institutions intervenant dans ce domaine et en favorisant le partenariat entre les secteurs public et le privé par :

- Mobilisation des ressources financières nécessaires pour contribuer au financement des plans d'investissement
- Attribution de prêts aux municipalités et aux conseils régionaux

- Gestion des aides de l'état au profit des communes
- Attribuer des aides exceptionnelles aux communes en difficulté financière
- Fournir aux collectivités locales, une assistance technique qui comprend le diagnostic, l'étude technique, la mise en œuvre et le suivi des projets d'investissement
- Aider les collectivités locales à optimiser l'utilisation des ressources grâce à une analyse périodique de leur solde et de leur capacité d'endettement et proposer des mesures pratiques pour développer leurs propres ressources et une utilisation optimale des ressources allouées au développement
- Groupement des achats de matériel au profit des communes
- la mise en œuvre du programme de développement urbain et de gouvernance locales pour la période 2020-2022, à partir de l'année 2020, grâce à des fonds supplémentaires sous forme de prêt de la Banque mondiale au profit de l'État, d'une valeur d'environ 467 MD, sur une période de trois ans,
- Lancement de la mise en œuvre de nouveaux projets municipaux d'une valeur totale d'environ 336,6MD.
- Développement de l'activité du fonds de prêt et aides aux collectivités locales par l'ouverture sur de nouvelles activités et sur le secteur privé associé au développement local.
- Ces activités sont :
 - L'octroi de prêts de trésorerie pour financer les étapes de pré-réalisation des projets,
 - La contribution financière dans certains projets,
 - Les services de conseil, d'assistance technique et de gestion de projet

Axe stratégique 3: Renforcer la gestion et améliorer la gouvernance locale

En veillant au renforcement des capacités des collectivités locales par:

- Renforcement du rôle du Centre de Formation et d'Appui à la Décentralisation en développant des programmes de formation tout en s'ouvrant aux institutions de formation spécialisées dans le cadre du rôle confié au Comité National de Formation des membres des Conseils Locaux.

- Soutien des collectivités dans le domaine de la gestion administrative et financière et le développement de leurs propres capacités dans le domaine des affaires locales.

-Établir les bases d'un travail participatif local entre les collectivités locales, les structures publiques et privées et la société civile.

- Coordonner et arbitrer les interventions et les actions des collectivités au niveau local, régional et national

-Établir des programmes pour moderniser et développer des méthodes de travail, numériser l'administration et améliorer la qualité des services

- Superviser les programmes nationaux dans les domaines de l'hygiène, de la préservation de la santé, de la protection de l'environnement et de l'esthétique des villes.

Les priorités du programme :

Trois priorités ont été identifiées pour le court et moyen terme :

1 : Renforcer les capacités et soutenir avec des ressources financières, humaines et logistiques.

2 : mettre les bases d'un nouveau système financier conformément aux exigences du code des collectivités locales

3 : appuyer les investissements municipaux et régionaux, en particulier dans les nouvelles municipalités et les municipalités dont le territoire a été élargi.

3- OBJECTIFS ET INDICATEURS DE MESURE DE LA PERFORMANCE DU PROGRAMME :

Dans le cadre de la mise en place de la décentralisation, deux objectifs stratégiques ont été identifiés liés au renforcement des ressources humaines et financières des collectivités locales pour augmenter leurs performances et améliorer les services fournis au citoyen.

Objectif 2.1.1 : Promouvoir les ressources humaines locales

Présentation de l'objectif :

Les besoins en cadres administratifs et techniques pour les prochaines années sont estimés à 7 000. Il est donc impératif de relever progressivement le taux d'encadrement dans les communes, afin de passer de 11,8 % en 2020 à 16% en 2023 afin d'assurer l'efficacité des interventions publiques et assurer les nouvelles compétences, par l'adoption de quatre mécanismes :

1 : Encourager la mobilité professionnelle des hauts fonctionnaires des administrations centrales et régionales vers les communes en échange d'incitations financières

2 : Créer une bourse des fonctions municipales en ligne pour permettre aux municipalités d'intégrer tous leurs besoins en ressources humaines hautement qualifiées et dans les spécialités qui concernent les affaires municipales.

3 : Recrutement direct par les communes conformément au décret n ° 291 de 2019 du 22 mars 2019

4 : Le programme spécial pour le recrutement de 1031 cadres pour les municipalités.

Référence de l'Objectif :

- Le processus de décentralisation, qui a été approuvé par un conseil ministériel le 25 juin 2015.

- Code des Collectivités Locales

Justifications de l'adoption de l'indicateurs :

Un seul indicateur a été retenu pour mesurer cet objectif, qui est lié au taux d'encadrement dans les collectivités locales. Cet indicateur permettra de suivre l'évolution du taux d'encadrement d'année en année, en comparant le nombre de cadres au nombre total d'employés

Indicateurs de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
2.1.1.1 évolution du taux d'encadrement des collectivités locales	%	7	9	11	11.8	13	14	16

Objectif 2-1-2 : Développer les ressources financières des collectivités locales pour améliorer leurs performances et déterminer leur indépendance.

Des actions pour renforcer les capacités financières des collectivités locales en

- augmentant de 10% au minimum le montant de l'appui financier annuel sur le budget de l'État au cours de la période 2021/2023
- apurant les dettes de 64 communes, échelonnées sur la période. 2020/2024.
- aidant les communes qui rencontrent des difficultés structurelles à rétablir leur équilibre financier progressivement,
- octroyant des subventions d'équilibre pour assurer le bon fonctionnement des activités des communes concernées, avec le développement du système financier local.

Des actions seront également menées pour augmenter les ressources financières transférées du budget de l'État afin de contribuer à assurer l'indépendance financière et de garantir de nouveaux pouvoirs dans le cadre de la décentralisation.

Référence de l'indicateur

-processus de la décentralisation

- La décision du Président du gouvernement à l'occasion du Forum national «Pour les communes actives dans le développement local», le 26 mars 2019, d'augmenter le taux de soutien financier annuel de 10% pour une période de 3 ans à partir de 2020

- Code des collectivités locales

Justifications de l'adoption de l'indicateur :

Cet indicateur permettra de faire le suivi du niveau des ressources financières transférées du budget de l'Etat, d'année en année et pour renforcer l'indépendance financière

Tableau Indicateur 2.1.2.2

Indicateurs de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
2.2.1.1 taux d'évolution de l'appui financier annuel aux collectivités locales	%	1	6	12	9	10	10	10

2.2 Présentation des activités du programme :

TABEAU 1 : ACTIVITES ET INTERVENTIONS DU PROGRAMME AFFAIRES LOCALES

Objectifs	indicateurs	Prévisions (%)	interventions	activités	Budget 2021 (milles dinars)
Objectif 2.1.1 : Promouvoir les ressources humaines des collectivités locales	Indicateur 2.1.1.1 Taux d'encadrement des collectivités locales	13	-Mobilité des fonctionnaires -Création de la bourse des postes fonctionnels -Recrutement spécifique	Encadrement et formation	1.7
Objectif 2-1-2 : Développer les ressources financières des collectivités locales pour améliorer leurs performances et déterminer leur indépendance.	Indicateur 2.1.2.2 Taux annuel d'appui financier aux collectivités locales	10	Préparation du cadre juridique et réglementaire	Appui financier	580

4- DEPENSES DU PROGRAMME

4-1 Budget du programme : Affaires Locales

Le budget du programme pour l'année 2021 est de 921,435 MD réparti comme suit :

Tableau 2 : Budget du programme selon la nature de la dépense

Crédits	Réalisation 2018	Réalisation 2019	L.F 2020 (1)	Prévisions 2021 (2)	Différence (2)-(1)	Taux (2) - (1)/ (1) (%)
Rémunérations Publiques	14562	16945	19627	20327	+700	+3.6
Fonctionnement	1803	1949	3295	3295	0	0
Interventions Publiques	481069	640535.9	822975	893975	+71000	+8.6

Investissements	121311	0	3838	3838	0	0
Autres Crédits	94000	0	0	0	0	0
Total Programme 1*	712745	659535.9	849735	921435	+71700	+8.4

Sans les ressources propres des entreprises

GRAPHIQUE 2 Budget du programme selon la nature de la dépense

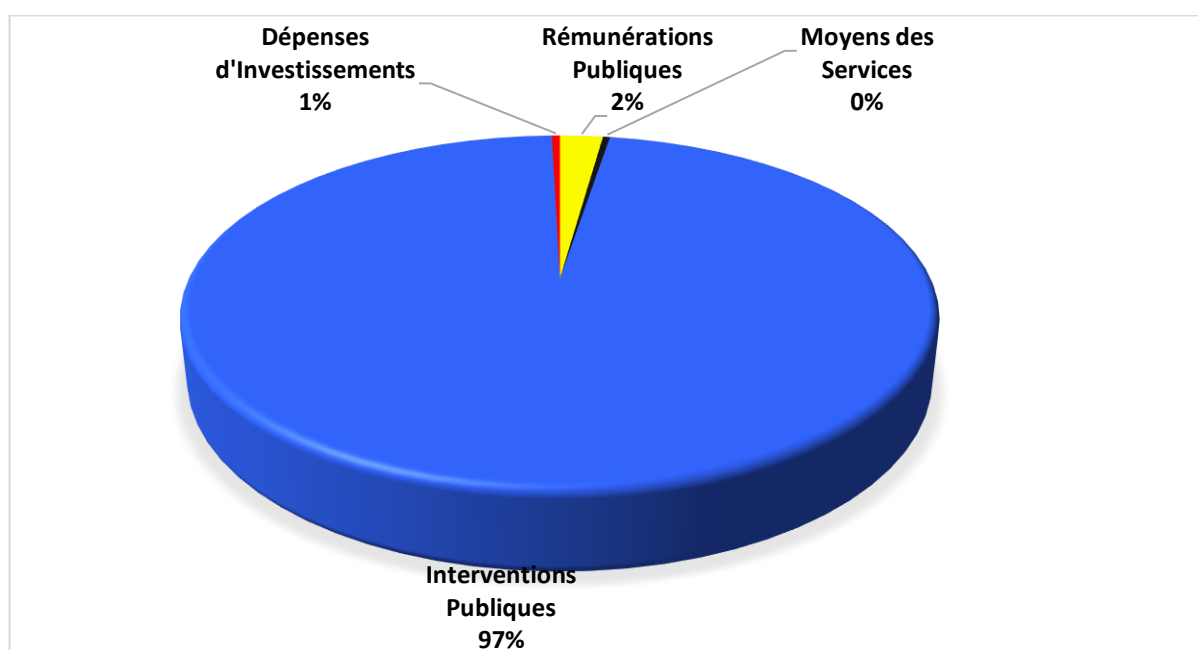


TABLEAU 3 : BUDGET DU PROGRAMME 2 :

SELON LA NATURE DE LA DEPENSE ET DES SOUS PROGRAMMES ET ACTIVITES

PROGRAMME	ACTIVITES	REALISATION 2019	L.F 2020	PREVISION 2021	EVOLUTION 2020-2021	
					Montant (2)-(1)	Taux % (1)/(2)-(1)
Sous programme : Accompagnement de la Décentralisation	Implémentation de la décentralisation	18035	568974	734021	165047	+ 29
	Appui financier	587000	100000	-	-	-

	Renforcement en ressources humaines	1497	1731	1731	0	0
	Appui de projets d'investissement locaux	127000	177500	185000	+ 7500	+ 4.2
	Renforcement de la finances locale		1530	683	- 847	- 55.4
	Total programme*	733532	849735	921435	+ 71700	+ 8.4

*Sans les ressources propres des entreprises

Une analyse des chiffres du tableau et de leur évolution en parallèle avec l'évolution de la valeur cible des indicateurs explique l'augmentation des crédits programmés pour le soutien financier annuel de 10% et l'augmentation des montants alloués au fonds de prêt et d'aide aux collectivités locales de 4.2 % et l'allocation de 15 MD pour assainir l'endettement.

4-2 CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME 2021-2023 DU PROGRAMME AFFAIRES LOCALES

TABLEAU 4 : CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME 2021-2023

DU PROGRAMME AFFAIRES LOCALES selon la nature de la dépense (crédits de paiement)

Unité 1000 DT

Crédits	Réalisations 2018	Réalisations 2019	L.F 2020	Prévisions 2021	Prévisions 2022	Prévisions 2023
Rémunérations Publiques	14562	16945	19627	20327	20327	20327
Fonctionnement	1803	1949	3295	3295	3393	3495
Interventions Publiques	481069	640535.9	822976	893975	894033	894096
Investissements	121311		3838	3838	4000	4000
Autres Crédits	94000					

Total Programme sans Ressources propres des Entreprises Publiques	712745	659429.9	849735	921435	921756	922398
Total Programme avec Ressources propres des Entreprises Publiques	712745	659429.9	850535	922235	922633	923248

*Crédits au profit du Fonds de Prêt et d'Aide aux collectivités locales pour financer des projets d'investissement pour les communes

PROGRAMME 9 :

PILOTAGE ET APPUI

Responsable du programme : Le Secrétaire général du ministère

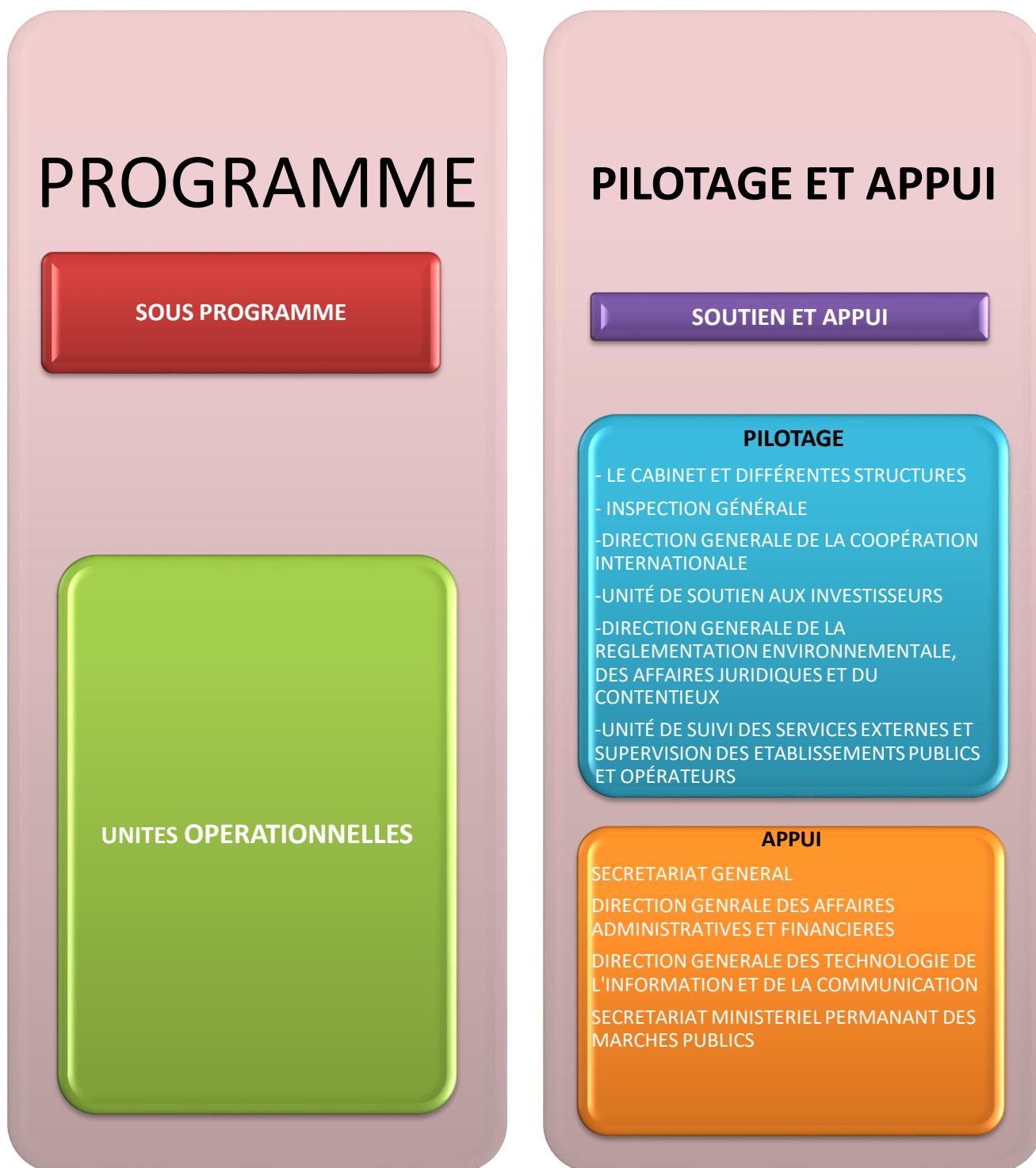
M. Sami Mohammadi

Date de désignation : 22 juillet 2020

1-Présentation du programme et de sa stratégie:

Le programme de pilotage et d'appui est décliné en un sous-programme avec deux unités opérationnelles:

Cartographie du programme et Structures intervenantes :



STRATEGIE DU PROGRAMME

Objectif du programme

Le programme de pilotage et d'appui vise à soutenir les programmes opérationnels pour atteindre les objectifs et les valeurs cibles des indicateurs de performances. De plus, il est le garant de la soutenabilité du budget de la mission et veille à assurer une utilisation optimale des ressources.

Positionnement du programme par rapport aux engagements nationaux et internationaux :

Sur le plan international :

Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.

- Cible 8.5: Atteindre le plein emploi productif et offrir un travail décent à toutes les femmes, les hommes, notamment les jeunes et les personnes handicapées, et un salaire égal pour un travail égal, d'ici 2030

- Cible 8.8: Protéger les droits des travailleurs et promouvoir un environnement de travail sûr et sécurisé pour tous les travailleurs, y compris les travailleurs migrants, en particulier les femmes immigrées, et ceux qui ont des emplois précaires

Objectif 10: réduire les inégalités

- Cible 10.3: Garantir l'égalité des chances et réduire les inégalités de résultats, notamment en supprimant les lois, les politiques et les pratiques discriminatoires, et en renforçant la législation, les politiques et les procédures appropriées à cet égard

- Cible 10. 4: Adopter des politiques, en particulier les politiques fiscales, salariales et de protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité

Objectif 16: Paix, justice et institutions solides

Les objectifs de développement durable visent à promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives afin de parvenir à un développement durable, de fournir un accès à la justice pour tous et de construire des institutions efficaces et responsables à tous les niveaux.

Au niveau national : plan quinquennal, documents stratégiques de la mission.

Axe 1: Bonne gouvernance, réforme administrative et lutte contre la corruption

Il consiste principalement à :

- Renforcer les capacités des ressources humaines dans les régions.

- Promouvoir la gestion électronique et simplifier les procédures afin de mettre fin à la bureaucratie.

-Promouvoir la déconcentration et la décentralisation, et consolider l'indépendance des régions.

- produire les informations statistiques conformément aux normes internationales et accéder à l'information.

Axe 2: Passer d'une économie à faible coût à une économie focale (à forte valeur ajoutée)

- Amélioration du retour sur investissement public.

- Consommation de toutes les ressources allouées annuellement dans le budget d'investissement.

Axe 3: Bonne gestion des ressources humaines, gouvernance des institutions publiques et modernisation de la gestion

- Dans le cadre de la modernisation de la fonction publique, l'un des objectifs les plus importants sur lesquels il faut travailler est d'agir de manière efficace et efficiente en matière de gestion des ressources humaines en marge des réformes liées à la bonne gouvernance des institutions publiques et à la modernisation de la gestion pour suivre le rythme de l'évolution mondiale

Les axes stratégiques du programme de pilotage et appui :

Le Programme 9 s'articule autour de deux principaux axes :

AXE 1 : ASSURER LA GOUVERNANCE DE LA MISSION ET DE SES PROGRAMMES

Le pilotage est renforcé par le chef de mission, son cabinet et le secrétaire général qui joue un rôle clé dans la coordination, en assurant la cohérence de la mission, et en surveillant et évaluant la performance globale de tous les programmes, et en communiquant sur les différentes activités de la mission et en s'assurant du respect des règles législatives et juridiques.

AXE 2 : ASSURER UNE GESTION EFFICACE DES RESSOURCES DE LA MISSION :

Ceci en apportant un soutien et une assistance aux programmes, en plus de l'utilisation optimale des ressources humaines, financières et logistiques, en adoptant des mécanismes et des techniques modernes de gestion des ressources humaines et du budget, et en contrôlant la masse salariale.

LE CADRE DU PROGRAMME PILOTAGE ET APPUI :

1-Le pilotage :

Le pilotage se situe au niveau de la mission, et c'est l'une des responsabilités du chef de mission, du secrétaire général qui disposent des moyens et ont la légitimité et le pouvoir sur tous les chefs de programme pour assurer une bonne exécution collective des activités

2-L'appui est pour tous les programmes de la mission, pour leur permettre de réaliser l'ensemble des activités avec une gestion des ressources optimale (humaines, financières et matérielles)

2- OBJECTIFS ET INDICATEURS DU PROGRAMME

2-1 PRESENTATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS

Trois objectifs ont été définis conformément à la stratégie du programme et à ses priorités pour les trois prochaines années :

Objectif 1: Améliorer la gestion des ressources humaines.

Objectif 2: Développer des méthodes de travail, de gestion et numériser l'administration.

Objectif 3: Améliorer le rythme de réalisation des projets publics programmés.

Objectif 1 : Améliorer la gestion des ressources humaines

Présentation de l'objectif :

Le but est de moderniser les méthodes et les approches de gestion des ressources humaines par :

- la Mise en place d'un système de gestion prévisionnelle des ressources humaines
- l'Enquête emploi pour déterminer les tâches des structures, des services et agents
- la Préparation des fiches poste
- La mobilité entre les services ou au sein d'une même administration et entre les services centraux et les entreprises
- Le Redéploiement des agents, en fonction des besoins réels de chaque département.
- La formation, le recyclage pour renforcer les capacités des agents
- L'Évaluation des performances et valorisation de la formation continue
- L'Adoption de l'efficacité, le mérite et la transparence dans la nomination aux postes de la haute fonction

Référence de l'objectif :

- Programme gouvernemental de modernisation de l'administration
- Plan de développement quinquennal 2016-2020

Justifications de l'adoption des indicateurs cibles :

Cet indicateur permettra le suivi du renforcement des compétences professionnelles et techniques des employés des cadres du ministère, ce qui contribuera à améliorer l'efficacité et l'efficience des interventions et la réalisation des activités programmées

TABLEAU 1 : PREVISION DE L'INDICATEUR DE L'OBJECTIF 9.1.1

INDICATEUR	UNITE	REALISATION			2020	PREVISION		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Taux de réalisation du plan de formation	%				50	80	90	100

Objectif 2: Développer des méthodes de travail, de conduite et de gestion, et numériser la gestion

Présentation de l'objectif:

Le but est de développer les systèmes d'information et les systèmes numériques et de soutenir leur utilisation dans les structures centrales et régionales du ministère.

Pour atteindre cet objectif il faut notamment :

- la généralisation des services administratifs en ligne au profit du citoyen,
- Le Développement des systèmes d'information modernes au profit des structures du ministère, en marge des orientations nationales dans le domaine de la digitalisation de l'administration, et permettant notamment d'ajouter plus d'efficacité et d'efficacités de la conduite des projets publics et des activités administratives et d'améliorer leur gouvernance.
- la Mise en place des outils et des mécanismes nécessaires l'accès aux données et informations du public et des intervenants avec l'administration,

Référence de l'objectif:

- Le plan Directeur de développement des systèmes d'information qui couvre la période 2018-2022

TABLEAU 2 : PREVISION DE L'INDICATEUR DE L'OBJECTIF 9.1.2

INDICATEUR	UNITE	REALISATION			2020	PREVISION		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Nombre de services et procédures numérisés et modernisés par les systèmes d'information	nombre					10	7	7

Objectif 3: Améliorer le rythme de réalisation des projets publics programmés.

Présentation de l'objectif :

Il vise à accélérer le rythme d'achèvement des projets publics en conférant plus de transparence et de bonne gouvernance aux processus de conception, de programmation, d'achèvement, de suivi et d'évaluation des projets publics, et ceci à travers :

- la mise en œuvre des projets publics avec l'efficacité requise et conformément aux objectifs fixés.
- Amélioration des mécanismes de gestion des projets publics
- La mise en place d'un plan d'exploitation et d'activation du système «Injaz» pour suivre et évaluer les projets et programmes publics et les diffuser à toutes les administrations centrales et entreprises publiques,
- Disponibilité des données à jour et en temps opportun sur les projets et fournir aux décideurs des tableaux de suivi de mise en œuvre des projets et le suivi des indicateurs qui aident à évaluer les performances, à déterminer les responsabilités et à prendre des décisions.
- La formation, des responsables et des chefs de projet dans le domaine des techniques de gestion de projet
- Elaboration d'un guide de procédure pour l'évaluation des projets publics
- Donner plus de faisabilité et d'efficacité à la programmation des projets de développement à travers :
 - Mise en œuvre des dispositions du décret n ° 394 du 29 mars 2017 relatif à la création d'un cadre unifié pour l'évaluation et la gestion des investissements publics, qui prévoit spécifiquement la soumission de projets publics ou des études techniques qu'il est proposé d'inclure dans le budget de l'Etat pour décision du Comité national d'approbation des projets publics avant de les transmettre au Ministère des Finances.
 - Suivi de l'avancement physique et financier des projets qui connaissent des difficultés de mise en œuvre
 - Donner la priorité aux :
 - projets à fort rendement
 - grands projets qui contribuent directement à la réalisation des objectifs des politiques publiques
 - projets d'infrastructure contribuant à l'amélioration des conditions de vie des citoyens, notamment dans les zones prioritaires,
 - projets de réhabilitation et d'entretien.
 - S'assurer que toutes les conditions sont réunies pour l'inscription des nouveaux projets dans le budget de l'Etat, notamment la disponibilité des terrains, l'achèvement des études techniques, l'identification des sources de financement, que ce soit sur le budget de l'Etat ou sur les ressources de prêt extérieur
 - Inscription des crédits nécessaires pour réaliser les études des projets en vue de leur programmation dans les futurs budgets
 - Diversifier les mécanismes et sources de financement dans le cadre du partenariat entre les secteurs public et privé pour mettre en œuvre des projets publics.

Référence de l'objectif :

Le programme et les priorités du gouvernement à moyen terme

Justifications de l'adoption d'indicateurs:

Le but de l'adoption de cet indicateur est de permettre aux responsables de programmes de suivre l'avancement de la mise en œuvre des projets de développement programmés dans le plan de développement approuvé par le parlement, et d'évaluer l'efficacité et l'efficience de la conduite de ces projets, de comparer les prévisions avec les réalisations et de prendre les mesures correctives nécessaires pour améliorer l'efficacité et l'efficience de ces projets.

TABLEAU 2 : PREVISION DE L'INDICATEUR DE L'OBJECTIF 9.1.3

INDICATEUR 9.1.3.1	UNITE	REALISATION			2020	PREVISION		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Taux d'avancement des projets programmés	%	55	67	43	20	70	80	100

2-2 Présentation des activités du programme

TABLEAU 3 : ACTIVITES ET INTERVENTIONS DU PROGRAMME 9

UNITE 1000 DT

OBJECTIFS	INDICATEURS	PREVISION 2021	INTERFENTIONS	ACTIVITES	BUDGET 2021
OBJECTIF 1	Ind :9.1.1.1 Taux de réalisation du plan de formation	80%	Préparation du plan annuel de formation, suivi et évaluation	Organisation de sessions de formation dans le domaine de la gestion publique	111500
OBJECTIF 2	Ind :9.1.2.1 Nombre de procédures et services numérisés	10	Préparation de plan d'action dans le domaine informatique et son suivi	Développement et acquisition d'applications informatiques	580
OBJECTIF 3	Ind :9.1.3.1	70%	Suivi de la réalisation des projets	Exécution des projets programmés	

3-DEPENSES DU PROGRAMME :

3-1 BUDGET DU PROGRAMME PILOTAGE ET APPUI

Les dépenses du programme de leadership et de soutien s'élèvent à 11.567 MD et se répartissent comme suit:

TABLEAU 4 : DEPENSES DU PROGRAMME

Selon la nature des dépenses (crédits de paiement en 1000 DT)

Crédits	Réalisations 2019	L.F 2020	Prévisions 2021	Ecart	Taux
Rémunérations Publiques	4858	6165	6365	200	3
Fonctionnement	2674	3406	3406	0	0
Interventions Publiques	769	496	496	0	0
Crédits d'Investissements	333	1300	1300	0	0
Crédits fond de trésor	180352	0	0	0	0
Total Programme	188986	11367	11567	200	2

Les dépenses pour le programme ont augmenté en 2021 de 2% par rapport à l'année 2020, Cela est dû à une augmentation de la rémunération de 3%.

Graphique 2 : DEPENSES DU PROGRAMME selon la nature des dépenses (crédits de paiement)

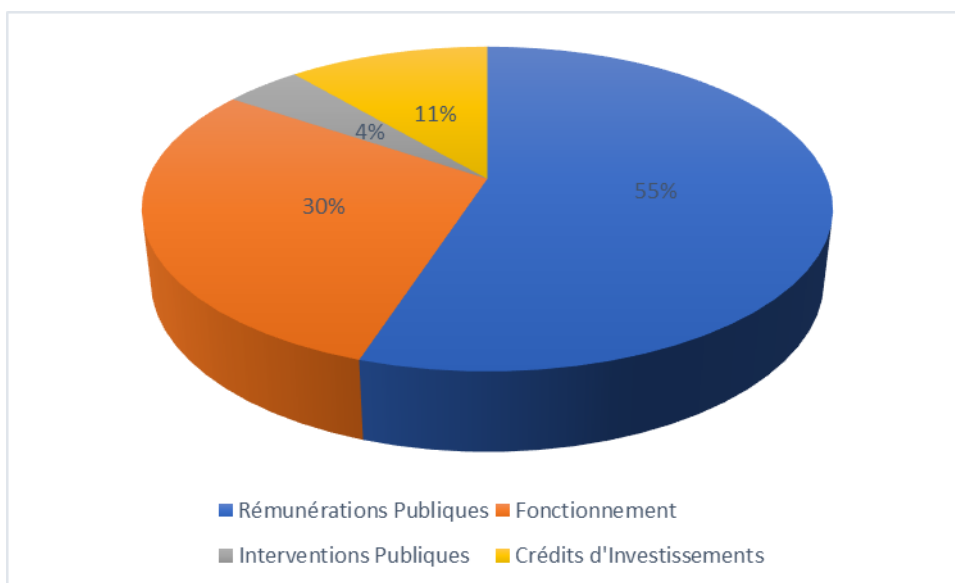


TABLEAU 5 : DEPENSES DU PROGRAMME selon la nature de la dépense

Et par sous-programme et activités (unité 1000 DT)

PROGRAMME	ACTIVITES	L.F 2020	PREVISION 2021	EVOLUTION 2020-2021	
				Montant (2)-(1)	Taux % (2)-(1)/(1)
Sous programme : Appui	pilotage	1246	2312	1066	85
	Logistique	3956	3761	195	
	Gestion des ressources humaines	6165	5494	671	
Total programme		11367	11567	200	2

Il y a une augmentation du budget du programme en raison des prévisions de l'augmentation des salaires, des promotions, des avancements et des nominations dans des postes fonctionnels, de la mobilité et les détachements pour l'année 2021.

3-2 Cadre de dépenses à moyen terme 2021-2023 du programme 9

TABLEAU 6 : Cadre de dépenses à moyen terme 2021-2023 du programme 9 Selon la nature de la dépense

Unité 1000 DT

Crédits	Réalisations 2018	Réalisations 2019	L.F 2020	Prévisions 2021	Prévisions 2022	Prévisions 2023
Rémunérations Publiques	5126	4858	6165	6365	6396	6421
Fonctionnement	2512	2674	3406	3406	2797	3481
Interventions Publiques	612	769	496	496	469	496
Investissements	571	333	1300	1300	1300	1300
Fond de trésor	0	180968	0	0	0	0
Total Programme	8821	188968	11367	11567	10989	11698

ANNEXES

**FICHES : INDICATEURS DE
PERFORMANCE DU
PROGRAMME ENVIRONNEMENT
ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

Indicateur : Taux de raccordement au réseau d'assainissement

Code de l'indicateur : 1.1.1

Intitulé de l'indicateur : taux de raccordement au réseau d'assainissement

Date de l'actualisation de l'indicateur : Annuel

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

Programme auquel se rattache l'indicateur : Environnement et développement durable :

Sous-programme : qualité de vie et développement durable

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : contribuer à l'amélioration de la qualité de vie et de la sécurité environnementale des citoyennes et citoyens des zones urbaines et rurales

4- Définition de l'indicateur :

5- Type de l'indicateur : activité

6- Nature de l'indicateur : efficacité socioéconomique

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : nombre d'habitants raccordés au réseau dans la zone d'intervention de l'Office / nombre d'habitants dans la zone d'intervention de l'Office

2- Unité de l'indicateur : pourcentage

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur :

* nombre d'habitants raccordés au réseau dans la zone d'intervention de l'Office

* nombre d'habitants dans la zone d'intervention de l'Office

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : rapport et statistiques

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :

- ✓ ONAS
- ✓ SONEDE
- ✓ INS

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : Mars

7- Valeur cible de l'indicateur : 91.1% en 2023

8- Le responsable de l'indicateur : direction contrôle et gestion/direction planification et budget de l'ONAS

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1.Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
taux de raccordement au réseau d'assainissement	%	90.1	90.15	90.33	90.4	90.6	90.8	91.1

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

Le taux de raccordement au réseau public d'assainissement dans les zones d'intervention de l'office a connu une évolution progressive, mais il a été en deçà des attentes, en raison de la lenteur des investissements en plus d'allouer une part importante des investissements pour réhabiliter et construire des stations d'assainissement et de pompage, par rapport aux montants alloués pour l'extension des réseaux

3.Graphique de l'évolution de l'indicateur

4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

	Valeur cible de l'indicateur	Valeur cible par sous programme	Prévision 2021	Intervention	Activités	Prévision budget activités 2021
Taux de raccordement au réseau	91.1		90.6	Extension réhabilitation du réseau	Travaux d'extension du réseau d'assainissement de certaines régions pour raccorder les communes	190 MD

5- Limites de l'indicateur

Cet indicateur ne représente pas toutes les régions, considérant qu'il se limite aux communes retenues par l'Office National de l'Assainissement dans lesquelles il intervient pour traiter l'eau usée.

Indicateur : TAUX DES ORDURES MENAGERES TRAITEES ET RECYCLEES

Code de l'indicateur : 1.1.2

Intitulé de l'indicateur : taux des ordures ménagères traitées et recyclées

Date de l'actualisation de l'indicateur : Annuel

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Environnement et développement durable

2-Objectif auquel se rattache l'indicateur : contribuer à l'amélioration de la qualité de vie et de la sécurité environnementale des citoyennes et citoyens des zones urbaines et rurales

3-sous-programme : qualité de vie et développement durable

4- Définition de l'indicateur : Cet indicateur met en évidence le développement de la capacité de traitement des déchets ménagers à travers la mise en œuvre de projets ; Surveiller les décharges (unités de traitement des déchets), connaître les efforts déployés pour réduire la quantité de déchets et aussi connaître les schémas de traitement des déchets

5- Type de l'indicateur : Activité

6- Nature de l'indicateur : efficacité socioéconomique

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Quantité de déchets déposés aux centres de collecte / quantité globale de déchets

2- Unité de l'indicateur : %

Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur :

Quantité de déchets déposés aux centres de collecte

Quantité globale de déchets

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : Rapports des chefs de projets

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : l'Agence Nationale de Gestion des déchets (ANGED)

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : trimestriel

7- Valeur cible de l'indicateur : 84% en 2023

8- Le responsable de l'indicateur : ANGED : Direction de l'exploitation

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1.Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

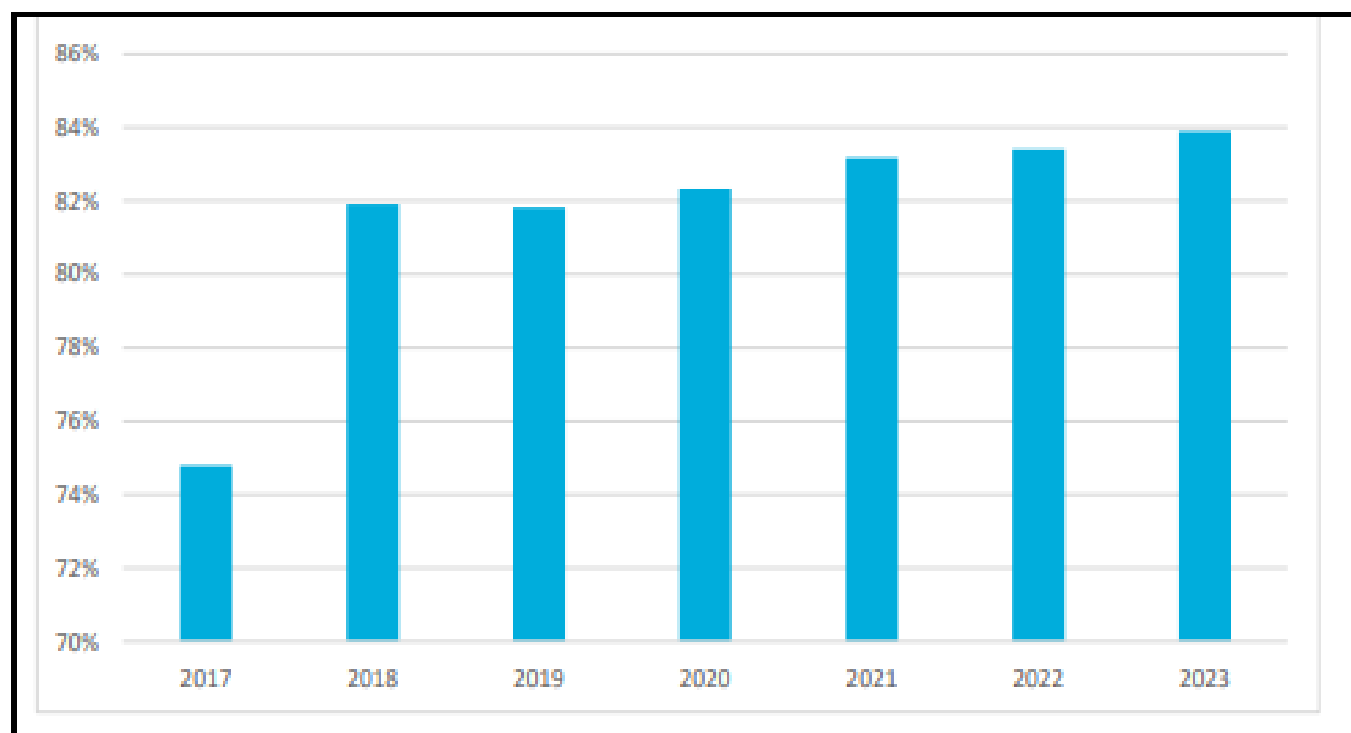
Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Quantités produites (mille tonne)		2796	2825	2856	2891	2910	2950	2980
Quantités traitées (mille tonne)		2091	2314	2400	2380	2420	2460	2500
Quantité de déchets déposés dans les centres de collectes		75%	82%	84%	82%	83%	83%	84%

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

Malgré les quantités élevées traitées par les unités de recyclage, l'indicateur est soumis à deux facteurs principaux qui contribuent à l'évolution du rythme de développement annuel, qui sont les suivants:

- Les estimations de la quantité de déchets produits annuellement sont passées de 2500 milliers de tonnes en 2010 à 2800 milliers de tonnes en 2018, avec un taux de croissance d'environ 1.2% par an, et ce taux est susceptible d'augmenter dans les années à venir, ce qui explique la variation enregistrée pour l'indicateur concernant l'estimation des quantités traitées et ce qui a été réalisé.
- De nombreux projets de traitement des déchets ménagers ou similaires dans de nombreuses régions, ont continué de s'arrêter, malgré le démarrage des travaux dans certaines d'entre elles depuis 2017-2018, et les objectifs n'ont pas été atteints que dans la limite de 3 projets (3 centres de recyclage dans le Grand Tunis et de la possibilité pour l'unité de traitement de Kerkennah d'entrer en exploitation) parmi les projets en phase d'étude ou d'achèvement, et ceci dans toutes les régions de la République.

3. Graphique de l'évolution de l'indicateur



Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

- a- L'extension des unités actuellement exploitées
- b- Démarrage de la réalisation des unités de traitement et de valorisation programmées
- c- Continuer de créer des centres de collecte et de transport pour réduire les points noirs

5- Limites de l'indicateur

L'évolution de l'indicateur est liée à l'avancement de la réalisation des projets des décharges contrôlées et des centres de recyclage, qui connaissent plusieurs obstacles, notamment de la part des citoyens et des associations qui s'opposent à la réalisation des projets dans certaines zones

Indicateur : Taux de réduction de la pollution des unités industrielles les plus polluantes

Code de l'indicateur : 1.1.3

Intitulé de l'indicateur : Taux de réduction de la pollution des unités industrielles les plus polluantes

Date de l'actualisation de l'indicateur :

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1-Programme auquel se rattache l'indicateur : P 1- environnement et développement durable

2-Sous programme : qualité de vie Développement durable

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : : contribuer à l'amélioration de la qualité de vie et de la sécurité environnementale des citoyennes et citoyens des zones urbaines et rurales

4- Définition de l'indicateur : Cet indicateur peut mesurer la réduction de pollution résultant des activités industrielles dans les unités industrielles qui causent les plus grandes pollution qui affectent négativement l'air, l'eau et le sol.

5- Type de l'indicateur : de résultat

6- Nature de l'indicateur : socioéconomique

7- Déclinaisons : régional et central

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Le pourcentage de réduction de la pollution par rapport aux fines sécrétions de pollution dans chaque unité industrielle soumise à intervention et suivi, puis en collectant tous les ratios pour toutes les unités, puis en divisant les proportions totales par le nombre d'unités pour obtenir un taux général pour toutes les unités, soit 13

2- Unité de l'indicateur : %

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Le pourcentage de réduction de la pollution dans chacune des unités surveillées

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : Les données sont collectées via des rapports de suivi, des formulaires et des procès-verbaux de remise des travaux et d'inspections

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Unités industrielles impliquées dans des programmes de dépollution

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : Mois de Décembre

7- Valeur cible de l'indicateur : 100% 2023 pour les 9 unités programmées

8- Le responsable de l'indicateur : La direction de l'environnement industriel de la direction générale de l'environnement et de la qualité de vie

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1.Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Taux de réduction de la pollution des unités industrielles les plus polluantes	%	0	0	2 unités : usine cellulose de Kasserine et usine ciment de Bizerte	4 unités : Groupe chimique de Gabes et bassin minier Gafsa	6 unités : Ste EL FOULADH et groupe chimique Gabes	8 unités : Ste Phosphate Gafsa	9 unités : STIR Bizerte
				70	80	80	60	30

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

-Au cours de l'année 2019, environ 70% de la pollution a été éliminée de l'usine de pâte et papier Halfa (Ste cellulose)à Kasserine

- Au cours de l'année 2020, environ 80% du pourcentage de pollution a été éliminé dans la cimenterie de Bizerte

3.Graphique de l'évolution de l'indicateur

4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

Cible de l'indicateur	Cible de l'indicateur pour le sous-programme	Prévision 2021	Intervention	Activité	Prévision budget des activités 2021

Taux de réduction de la pollution des unités industrielles les plus polluantes

100%

80%

80%

Réduction de la pollution des unités industrielles

Programme de dépollution de l'usine El Fouladh bizerte et le groupe chimique de Gabès

1157 milles dinars

5- Limites de l'indicateur

Cet indicateur ne peut pas suivre le pourcentage de réduction de la pollution dans toutes les unités industrielles polluantes sur l'ensemble du territoire de la Tunisie, car il est limité aux grandes unités industrielles les plus polluées au niveau national.

Indicateur : Taux d'exécution des stratégies et plans d'action pour valorisation de la biodiversité

Code de l'indicateur : 1.2.1

Intitulé de l'indicateur : Taux d'exécution des stratégies et plans d'action pour la valorisation de la biodiversité

Date de l'actualisation de l'indicateur : Annuel

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1-Programme auquel se rattache l'indicateur : P 1- environnement et développement durable

2-Sous Programme : Qualité de vie et Développement durable

3-Objectif auquel se rattache l'indicateur : Objectif 3-protéger, conserver, restaurer et valoriser la biodiversité et les écosystèmes

4-Définition de l'indicateur : Cet indicateur permet de suivre les progrès de la mise en œuvre des stratégies nationales et des plans d'action nationaux relatives à la protection de la biodiversité et des écosystèmes, qui s'inscrivent dans le cadre des engagements internationaux de la Tunisie émanant d'accords internationaux dans le domaine de la désertification, du changement climatique, de la biodiversité et de la conservation des ressources génétiques.

5-Type de l'indicateur : d'activités et de processus

6-Nature de l'indicateur : de suivi

7-Déclinaisons : central et régional

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Taux d'avancement de chaque stratégie

2- Unité de l'indicateur : %

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : données statistiques

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : rapport de suivi

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : la direction générale de l'environnement et de la qualité de vie

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : annuel

7- Valeur cible de l'indicateur : 100% en 2023, * La valeur cible de l'indicateur est la valeur que le responsable du programme s'engage à atteindre à moyen terme (trois ans ou plus) ou à long terme (une valeur issue d'une orientation stratégique générale du programme, du plan quinquennal ...) en mentionnant l'année au cours de laquelle la valeur cible devrait être atteinte.

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1.Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	
Taux d'exécution des stratégies et plans d'action pour la valorisation de la biodiversité	%				22.5	54.25	76.5	100
Stratégie et plan d'actions		Prévision 2020		Prévision 2021		Prévision 2022	Prévision 2023	Taux global en 2023
Paramètre 1 Pondération 25%	Taux d'avancement de la préparation et de mise en œuvre de la stratégie nationale pour la sécurité et la biosécurité des organismes pathogènes			Phase 1 – de l'étude 4mois		Phase 2– de l'étude 2 mois	Démarrage du plan d'action 25%	75%
Paramètre 2 Pondération 30%	Pourcentage d'avancements dans la mise en œuvre d'une stratégie d'élimination des espèces exotiques et envahissantes			Publication des résultats de l'étude 25%		Démarrage du plan d'action 25%	Réalisation du plan d'action 25%	75%

Paramètre 3	Taux d'avancement de l'élaboration d'une loi-cadre nationale sur la biodiversité	Démarrage de la Phase 1 de l'étude	Réalisation de la Phase 1	Réalisation de la Phase 2 de l'étude	Promulgation de la loi cadre	Promulgation des textes d'application de la loi
Pondération						
25%		10%	25%	50%	50%	100%
Paramètre 4	Pourcentage d'avancement de l'étude sur l'identification de la Liste rouge des espèces menacées	Démarrage de la Phase 1 de l'étude	Réalisation de la Phase 1	Réalisation de la Phase 2	Détermination de la liste rouge des oiseaux et des plantes	Edition des résultats en brochures et dépliants
Pondération						
20%	en Tunisie, des oiseaux et des plantes endémiques,	10%	40%	25%	25%	100%
Paramètre 5	Programme d'appui des systèmes agricoles de renommée internationale	Insertion au patrimoine mondiale naturel et agricole les oasis de Gafsa, la zone d'Errimal à Ghar El melh et Djebba	Préparation d'une étude pour la région de Kesra et Al Sarej pour les inclure en tant que zones exceptionnelles au patrimoine naturel mondial.	Préparation d'une étude sur la région d'Al-Sharafi de Kerkennah à inclure comme zone distinguée au patrimoine Naturel mondial	Préparation d'une étude sur la région de Beni Khedach et Matmata pour les inclure en tant que zones distinguées au patrimoine naturel	7 zones
Pondération						
25%		3	5	6	7	7 zones
Taux d'exécution des stratégies et plans d'action pour valorisation de la biodiversité		25	25	25	25	100%

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

3. Graphique de l'évolution de l'indicateur

4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

	Cible de l'indicateur	Cible de l'indicateur par sous-programme	Prévisions 2021	Intervention	Activités	Budget des activités 2021
Taux d'exécution des stratégies et plans d'action pour valorisation de la biodiversité	54.25			Préparation et mise en œuvre de la stratégie nationale de sécurité et de biosécurité contre les microbes	Achèvement de la première phase de l'étude et lancement de la deuxième phase	
				Préparation de la loi relative à la gestion des dangers biologiques	Approbation de la loi	1150
				Préparation d'une étude et d'un plan d'action de gestion des catégories insolites et gazeuses	Finalisation de l'étude et publication des résultats et commencement des plans d'actions	Milles dinars
			Préparation d'un loi cadre nationale sur la biodiversité	Approbatons de la 1 ^{ère} phase de l'étude		

5- Limites de l'indicateur

Cet indicateur ne permet pas d'évaluer l'étendue de l'impact de ces stratégies et plans d'action sur la protection de la diversité biologique

Indicateur : Nombre de zones répertoriées comme systèmes innovants du patrimoine naturel et agricole mondial

Code de l'indicateur : 1.2.2

Intitulé de l'indicateur : Nombre de zones répertoriées comme systèmes innovants du patrimoine naturel et agricole mondial

Date de l'actualisation de l'indicateur : Annuel

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : P1 : environnement et développement durable

2 Objectif auquel se rattache l'indicateur : Préserver et valoriser la biodiversité et les écosystèmes

3-Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : Qualité de vie développement Durable

4- Définition de l'indicateur : Cet indicateur vise à suivre le développement des sites naturels en Tunisie qui sont inclus dans le réseau des systèmes agricoles d'importance mondiale et ainsi les classer comme patrimoine naturel et agricole mondial, dans le but de préserver et de développer le patrimoine naturel national afin de promouvoir le développement local des habitants des zones limitrophes aux systèmes naturels qui représentent un patrimoine national et international

5- Type de l'indicateur : activité

6- Nature de l'indicateur : de suivi

7- Déclinaisons : centrale et régional

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Nombre de sites classés par l'Organisation de la Nutrition et de l'Agriculture comme patrimoine naturel et agricole mondial selon un certificat attribué à cet effet

2- Unité de l'indicateur : nombre

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Nombre de zones répertoriées comme systèmes innovants du patrimoine naturel et agricole mondial	Nombre			1	3	4	6	7
				Oasis de Gafsa	+	+ Kesra Ghar El Melh et Djebba	+ Beni khedach, medenine	+ chrafi à Kerkena

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Données statistiques

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : rapports de suivi

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : La direction générale de l'environnement et qualité de vie

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : annuel

7- Valeur cible de l'indicateur : 7 zones en 2023

8- Le responsable de l'indicateur : la direction de l'écologie et milieux naturels

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1.Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Nombre de zones répertoriées comme systèmes innovants du patrimoine naturel et agricole mondial	Nombre			1	3	4	6	7

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

3.Graphique de l'évolution de l'indicateur

4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

Cible de l'indicateur	Cible de l'indicateur par sous-programme	Prévisions 2021	Intervention	Activités	Budget des activités 2021

Nombre de zones répertoriées comme systèmes innovants du patrimoine naturel et agricole mondial	7	7	1	<p>Inventaire des sites exceptionnels qui sont considérés comme un patrimoine national et mondial;</p> <p>-Organisation d'ateliers et d'ateliers de sensibilisation à l'importance du patrimoine naturel;</p> <p>-Préparer des plans d'action pour gérer les différents espaces naturels</p> <p>-Activer le rôle du Comité national "hommes et l'environnement" et du Comité national des systèmes agricoles d'importance mondiale</p> <p>-Préparation de textes juridiques</p> <p>-Tenir des réunions</p> <p>-Activités de sensibilisation, soutien de la société civile</p>	<p>- Préparer une étude pour la zone de Kesra et Al Sarj pur l'inclure comme zone exceptionnelle dans le réseau des systèmes agricoles d'importance mondiale.</p>	50	Milles dinars
---	---	---	---	---	---	----	---------------

5- Limites de l'indicateur

Cet indicateur ne permet pas d'évaluer l'étendue de l'impact de ces stratégies et plans d'action sur la protection de la biodiversité

Indicateur : Nombre d'institutions adhérees dans le processus de l'éducation pour un développement durable

Code de l'indicateur : 1.3.2

Intitulé de l'indicateur : nombre d'institutions adhérees dans le processus de l'éducation pour un développement durable

Date de l'actualisation de l'indicateur : annuel

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1-Programme auquel se rattache l'indicateur : environnement et développement durable

2-Sous-programme auquel est rattaché l'indicateur : qualité de vie et développement durable

3-Objectif auquel se rattache l'indicateur : promouvoir les PROCESSUS de développement durable et les conduire dans divers secteurs

4-Définition de l'indicateur : L'action est réalisée annuellement dans certains établissements d'enseignement selon un plan maîtrisé, qui consiste à soutenir les capacités des formateurs dans le domaine de l'éducation un pour développement durable et de doter les établissements d'enseignement d'équipements afin d'établir les principes du développement durable.

5-Type de l'indicateur : activité

6-Nature de l'indicateur : socioéconomique

7-Déclinaisons :

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Nombre d'établissements d'enseignement impliqués dans le réseau d'écoles durables

2- Unité de l'indicateur : nombre

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : nombre d'établissement bénéficiaires

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur :Rapports de suivi au niveau des administrations régionales, autorisations administratives délivrées par le service concerné et réceptions finales des travaux

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : la Direction générale du développement durable, les directions régionales de l'environnement et du développement durable, et les institutions environnementales travaillant dans les domaines de l'éducation environnementale et de l'éducation au développement durable, ainsi que les procès-verbaux de réception définitive des travaux

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : Le mois de décembre

7- Valeur cible de l'indicateur : 458 en 2021

8- Le responsable de l'indicateur : la direction de suivi des processus et préparation des équipement

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1.Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Nombre d'institutions adhérees dans le processus de l'éducation pour un développement durable	Nombre	314	362	410	410	458	506	554

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

Le programme Éducation pour le développement durable a été lancé en partenariat avec le ministère Portugais de l'environnement. Les établissements d'enseignement durable intégrés depuis 2005 sont ciblés pour leur permettre d'avoir les équipements de tris sélectif et d'autres interventions visant à instaurer un développement durable dans le milieu scolaire.

3.Graphique de l'évolution de l'indicateur

4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

	Cible de l'indicateur	Cible de l'indicateur par sous-programme	Prévisions 2021	Intervention	Activités	Budget des activités 2021
Nombre d'institutions adhérees dans le processus de l'éducation pour un développement durable	458	458	458		- Former 15 formateurs du corps des éducateurs dans le domaine de l'éducation au développement durable - Installation du système de tri sélectif dans 200 établissements d'enseignement - Intervention dans 48 établissements d'enseignement dans le cadre de	140 Mille dinars

5- Limites de l'indicateur

Cet indicateur n'a pas d'importance que pour les écoles impliquées dans le Réseau des écoles durables et ne nous donne donc pas une idée précise de toutes les écoles.

Indicateur : Taux d'avancement et de suivi de la feuille de route nationale vers une économie verte

Code de l'indicateur : 1.3.3

Intitulé de l'indicateur : taux d'avancement et de suivi de la feuille de route nationale vers une **économie verte**

Date de l'actualisation de l'indicateur : annuel

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

Programme auquel se rattache l'indicateur : environnement et développement durable

Sous-programme : **qualité de vie et développement durable**

2- Objectif auquel se rattache l'indicateur : promouvoir les PROCESSUS de développement durable et les conduire dans divers secteurs

3- Définition de l'indicateur : Cet indicateur permet de mesurer les progrès dans la préparation des composantes de la feuille de route nationale pour l'économie verte. Il s'agit d'une échelle allant de 0 à 1, et se divise en : Élevé : 0,8 ou plus, Niveau moyen entre : 0,80 et 0,10 et Niveau médiocre: moins de 0,1

4- Type de l'indicateur : activité

5- Nature de l'indicateur :

6- Déclinaisons : central et régional

II- Les détails techniques de l'indicateur :

Formule de calcul de l'indicateur :

Le nombre total = Nombre1 + Nombre 2 + Nombre 3 + Nombre 4 + Nombre 5

Nombre1 = score pondéral des sous-composantes de 1/100 (* taux de progression physique 1/100)

Nombre 2 = score pondéral des sous-composantes de 2/100 (* taux de progression physique 1/100)

Nombre 3 = score pondéral des sous-composantes de 3/100 (* taux de progression physique 1/100)

Nombre 4 = Score de poids des sous-composantes 4/100 (* 4/100 taux de progression matérielle)

Nombre 5 = score pondéral des sous-composantes de 5/100 (* taux de progression physique 1/100)

2- Unité de l'indicateur : %

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : taux de progression physique pour tous les composants avec les pondérations appropriées

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : Rapports de suivi

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Direction des études (DGDD)

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : Décembre

7- Valeur cible de l'indicateur : 0.9 en 2021

8- Le responsable de l'indicateur : Direction des études et d'analyse économique environnementale et de planification

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1.Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
taux d'avancement et de suivi de la feuille de route nationale vers une économie verte	%	0.56	0.61	0.74	0.78	0.82	0.86	0.9

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Progression moyenne 0,6111 entre (0,5 et 0,80)

3.Graphique de l'évolution de l'indicateur

4-Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

	Cible de l'indicateur	Cible de l'indicateur par sous-programme	Prévisions 2021	Interventi on	Activités	Budget des activités 2021
Taux d'avancement et de suivi de la feuille de route nationale vers une économie verte	0.82	0.82	0.82		<ul style="list-style-type: none"> - Préparer une étude en économie sociale et solidaire - Sensibilisation et communication dans les domaines de la responsabilité sociale, de la formation et de la sensibilisation - Formation des acheteurs publics et dans le secteur privé sur les achats durables - Accompagnement et encadrement des jeunes promoteurs (50 bénéficiaires) dans le domaine de l'économie verte; 	300 Mille dinars

5- Limites de l'indicateur

Cet indicateur ne porte que sur l'avancement des activités menées par l'administration dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route, mais il ne peut pas mesurer l'ampleur de l'impact de la transition vers une économie verte sur le développement durable

**FICHES OPERATEURS ET ENTREPRISES
INTERVENANTS DANS LE PROGRAMME
ENVIRONNEMENT ET QUALITE DE VIE**

FICHE OPERATEUR : OFFICE NATIONAL DE L'ASSAINISSEMENT (ONAS)

Le programme qui inclut l'entreprise ou l'institution publique: environnement et développement durable

Sous-programme: Qualité de vie et développement durable

Activité 4: Gestion des eaux usées

PRESENTATION

Activité principale: gestion des eaux traitées

Classement d'établissement: un établissement public

Référence de création : La loi n ° 73 de 1974 du 03 août 1974 et son amendement par la loi n ° 41 de 1993 du 19 avril 1993 pour devenir le principal acteur dans le domaine de la protection du milieu aquatique et de la lutte contre les sources de pollution

Référence pour l'organisation administrative et la gestion financière :

- Décret n ° 1139 du 1995 du 28 juin 1995, relatif à l'organisation administrative et financière de l'Office National de l'Assainissement.

- La structure organisationnelle selon le décret n ° 395 de 2006 du 03 février 2006

- Statuts de l'année 1991

5- Date de signature du dernier contrat programme entre le Ministère et l'Office National de De l'Assainissement: juin 2018

CADRE DE PERFORMANCE

La stratégie générale de l'Office National de l'Assainissement :

Pour lutter contre toutes les formes de pollution de l'eau, plusieurs choix stratégiques ont été adoptés en Tunisie en matière de traitement des eaux usées pour améliorer les conditions de vie des citoyens et assurer un environnement sûr et durable, la stratégie de :

- Amélioration de la situation environnementale et du cadre de qualité de vie dans tous les secteurs et agences

- Protection de la santé des citoyens

- Garantie d'un traitement durable des eaux usées domestiques et industrielles

Déterminer la contribution aux objectifs du programme: contribution directe

Priorités et objectifs les plus importants:

L'Office National de l'Assainissement contribue à la réalisation de l'objectif stratégique du Programme Environnement et développement durable, qui est: l'objectif stratégique: contribuer à améliorer la qualité de vie des

PAP MISSION DES AFFAIRES LOCALES ET DE L'ENVIRONNEMENT

citoyens et des citoyens, ainsi que la sûreté et la sécurité de l'environnement dans les zones urbaines et rurales de toutes les régions et pour tous les groupes ; Cela se fait à travers les objectifs spécifiques suivants:

- Augmenter le taux de raccordement au réseau public d'assainissement dans les gouvernorats à tarifs relativement bas par rapport à la moyenne nationale
- Intégration des services d'assainissement aux municipalités adoptées par l'office
- Soutenir les programmes d'assainissement des quartiers populaires et des zones rurales avec des logements groupés;
- Améliorer la qualité des eaux traitées et promouvoir leur réutilisation
- Lutte contre la pollution industrielle liquide en créant des stations d'épuration spécialisées de traitement des eaux usées industrielles ;

Indicateurs de performance et activités les plus importantes

Les activités les plus importantes menées par l'Office national de l'assainissement qui contribuent directement à atteindre les valeurs souhaitées des indicateurs sont les suivantes :

- Extension et réhabiliter les réseaux d'assainissement
- Extension et restauration des stations d'épuration et des stations de pompage
- Achèvement de nouvelles stations d'assainissement et stations de pompage
- Élimination des boues

L'Office national de l'assainissement s'appuie sur les indicateurs spéciaux suivants pour mesurer le niveau de réalisation des objectifs

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Le pourcentage de raccordement au réseau d'épuration	%	90.1	90.15	90.33	90.4	90.6	90.8	91.1
Pourcentage d'eau traitée utilisée	%	98.8	98.9	98.9	99	99	99	99.1

Actions d'accompagnement :

PAP MISSION DES AFFAIRES LOCALES ET DE L'ENVIRONNEMENT

L'Etat rembourse le principal de la dette due par l'ONAS et du financement des investissements dans le domaine de l'assainissement à travers les opérations financières de l'État et contribue également aux dépenses d'intervention publique par 18 millions de dinars en 2021, pour réduire le déficit de liquidité.

BUDGET

Budget d'investissement pour 2021 se répartie comme suit :

Désignation	Les sources de financement	Prévision 2020	Prévision 2021
Investissement	Etat, (KWF.BEI.AFD.BIRD.BAD.JICA.BERD)	284	340
Remboursement principal de la dette	Budget Etat	107	107
TOTAL		391	447
Opérations Financières : investissement	Budget Etat	82.6	95
Subvention d'équilibre (Remboursement principal de la dette)	Budget Etat	107	107
Prêts et dons	Bailleurs de fond KWF.BEI.AFD.BIRD.BAD.JICA.BERD	201.4	245
TOTAL		391	447

EVOLUTION DES INDICATEURS DE L'ONAS

DESIGNATION	UNITE	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019	Réalisation 2019	Réalisation 2020
Les communes intégrées par l'office	commune	176	178	184	189	192

Taux de raccordement	%	90.6	90.4	90.33	90.15	90.1
Nombre d'abonnés	Million d'abonnés	1.910	1.987	2.058	2.136	2.186
Longueur du réseau	Km	16900	17180	17588	17880	18040
Station d'épuration	Station	119	122	122	123	127
Quantité d'eau consommée par les abonnés de l'office	Million de m3	302	314	320	331	339
Quantité d'eau collectée	Million de m3	269	277	287	282	304
Quantité d'eau consommée et traitée	Million de m3	266	274	284	280	300
Pourcentage d'eau consommée et traitée	%	98.9	98.9	98.9	99.3	99

FICHE OPERATEUR : AGENCE DE PROTECTION AMENAGEMENT DU LITTORAL

APAL

Le programme qui inclut l'entreprise ou l'institution publique : environnement et développement durable

Sous-programme : Qualité de vie et développement durable

PRESENTATION

Activité principale: Protection du littoral et des écosystèmes marins

Classement d'établissement: un établissement public type B

Référence de création : La loi n ° 72 de 1995 du 24 Juillet 1995

Référence pour l'organisation administrative et la gestion financière : Décret n ° 3214 de 2009 du 27 Octobre 2009,

Date de signature du dernier contrat programme entre le Ministère et l'APAL : juin 2008 pour la période de 2007-2011

CADRE DE PERFORMANCE

La stratégie générale de l'APAL :

Les orientations stratégiques de l'Agence de protection et d'aménagement du littoral, qui s'alignent avec la stratégie du programme, sont représentées par les axes suivants:

Le premier axe: protéger les écosystèmes côtiers et contrôler l'élimination de ces écosystèmes

Le deuxième axe: surveillance, suivi et surveillance des écosystèmes côtiers

Le troisième axe: la valorisation des fronts côtiers

Déterminer la contribution aux objectifs du programme : contribution directe

Priorités et objectifs les plus importants :

L'Agence contribue à l'atteinte aux objectifs stratégiques du programme Environnement et développement durable, à savoir:

Objectif 2: Contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens et de la sûreté et de la sécurité environnementale dans les zones urbaines et rurales de toutes les régions

Objectif 3: Protéger, conserver, restaurer et valoriser la biodiversité et les écosystèmes

L'Agence de protection et d'aménagement du littoral s'emploie à atteindre les deux objectifs susmentionnés à travers les objectifs spécifiques suivants:

Objectif 1: protéger le littoral de l'érosion marine et s'adapter au changement climatique.

Objectif 2: Développer le contrôle et la conduite dans le domaine public maritime et améliorer la qualité de vie

PAP MISSION DES AFFAIRES LOCALES ET DE L'ENVIRONNEMENT

Objectif 3: Préserver les écosystèmes côtiers et la biodiversité dans la bande côtière

Indicateurs de performance et activités les plus importantes

Les activités et interventions les plus importantes mises en œuvre par l'Agence de protection et d'aménagement du littoral, qui contribuent directement à atteindre les valeurs cibles des indicateurs sont les suivantes :

- 1- Nettoyage et valorisation de la plage
- 2- Protéger le littoral de l'érosion marine
- 3- Protection de la diversité biologique dans les zones côtières
- 4- Surveillance du domaine public maritime

L'Agence de protection et d'aménagement du littoral s'appuie sur les indicateurs spéciaux suivants pour mesurer le niveau de réalisation des objectifs:

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Longueur des plages qui ont été nettoyées au moyen de ratissage et de criblage	Km	142	142	142	149	149	149	149
Superficie des plages qui ont été nettoyées au moyen de ratissage et de criblage				5077				
	Ha	5966	5314	90%	5600	5600	5600	5600
	%	83	74	du min	7100	7100	7100	7100
				%70				
				du max				
Longueur du littoral protégé de l'érosion	Km	17.6	22.6	28	30	40	56	72
			94%	97%				

Actions d'accompagnement :

Délimitation du littoral: fournir les ressources humaines nécessaires à l'agence pour mener à bien les tâches qui lui sont confiées.

BUDGET

Budget d'investissement pour 2021 se répartie comme suit :

DESIGNATION	2020	2021	ECART
SUBVENTION BUDGET DE L'ETAT			
Crédits de rémunération	5.2	5.28	0.08
	0.36	0.36	-
Budget de fonctionnement	0.085	0.085	-
Interventions publiques	8.2	8.2	-
Crédits d'investissement			
SOUS TOTAL	13.845	13.925	0.08
RESSOURCES PROPRES			
Crédits de fonctionnement	0.8	0.8	-
SOUS TOTAL	0.8	0.8	-
TOTAL I	14.645	14.725	0.8

II- REPARTITION

DESIGNATION	2020	2021
Crédits de rémunération	5.2	5.28

Budget de fonctionnement	1.16	1.16
Interventions publiques	0.085	0.085
Crédits d'investissement	8.2	8.2
TOTAL II	14.645	14.725

FICHE OPERATEUR : AGENCE NATIONALE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

ANPE

Le programme qui inclut l'entreprise ou l'institution publique : environnement et développement durable

Sous-programme : Qualité de vie et développement durable

PRESENTATION

Activité principale : Contrôle, suivi et protection de la pollution

Classement d'établissement : un établissement public type B

Référence de création : La loi n ° 91 de 1988 du 02 Aout 1988 portant création de l'ANPE et son amendement par la loi 115 de 1992 du 30 Novembre 1992

Référence pour l'organisation administrative et la gestion financière : Décret n ° 1784 de 1988 du 18 Octobre 1988, et son amendement par les décrets 1375 en date de 22 Février 1990 et 335 de 1993 du 8 Février 1993

Date de signature du dernier contrat programme entre le Ministère et l'ANPE : pour la période de 2016-2020

CADRE DE PERFORMANCE

Stratégie : L'ANPE contribue à la mise en œuvre des orientations et politiques du ministère dans le Programme Environnement et Développement Durable.

Le premier axe : améliorer la situation environnementale et le cadre de vie et la lutte aux dommages environnementaux

Le deuxième axe : améliorer les systèmes et mécanismes de prévention, de contrôle et de surveillance de l'environnement

Le troisième axe : promouvoir la sensibilisation et l'éducation environnementales

Déterminer la contribution aux objectifs du programme : contribution directe

Priorités et objectifs les plus importants :

L'Agence contribue à l'atteinte aux objectifs stratégiques du programme Environnement et développement durable, à savoir:

Objectif 2: Contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens et de la sûreté et de la sécurité environnementale dans les zones urbaines et rurales de toutes les régions et pour et les collectivités locales.

L'Agence s'emploie à atteindre l'objectifs susmentionné à travers les objectifs spécifiques suivants :

Objectif 1: protéger les milieux naturels de la pollution.

Objectif 3: participer au développement de la conscience et de l'éducation environnementales

Indicateurs de performance et activités les plus importantes

L'Agence s'appuie sur les indicateurs spéciaux suivants pour mesurer le niveau de réalisation des objectifs:

OBJECTIF 1 : protéger les milieux naturels de la pollution.

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Taux de conformité aux normes de la qualité de l'air	%	90	85	90	90	90	90	90
Nombre de visites de contrôle des activités polluantes	Nombre	6315	6385	6368	6000	6500	6500	7000
Nombre d'étude d'impact sur l'environnement	Nombre	319	325	354	354	300	300	300
Taux de réduction des quantités de « HCFC » importées	%	15	20	35	35	20	20	20

OBJECTIF 3 : participer au développement de la conscience et de l'éducation environnementales

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023

Nombre de participants aux sessions de formation et aux activités d'éducation environnementale	Nombre	2172	2035	500	1000	1500	2000	2500
Nombre d'établissements éducatifs qui ont bénéficiés d'intervention sur le terrain dans le domaine de l'environnement et du développement durable	Nombre	70	34	70	100	100	150	200

PRINCIPALES ACTIVITES :

Dans le domaine de la lutte contre la pollution

- Évaluation des études d'impact sur l'environnement
- Suivi de la situation environnementale des milieux naturels
- Suivi de la durabilité du développement et de la qualité de vie à travers une série d'indicateurs
- Sensibilisation et éducation à l'environnement

Dans le domaine de la réduction de la pollution

Surveiller toutes les sources de pollution, de perturbations et de violations de la sécurité de l'environnement et de la qualité de vie du citoyen

Etudier les dossiers du fonds de dépollution et évaluer les études de réduction de la pollution.

-Dans le domaine de la protection de l'environnement urbain

1-Contribuer à l'amélioration de la qualité de vie par l'entretien et la réhabilitation des parcs urbains.

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Soutenir le budget gestion de l'agence pour lui permettre d'améliorer les capacités des agents et de renforcer les ressources humaines

Soutenir les ressources propres de l'Agence :

Faire des réformes telles que la révision du barème des contraventions pour violations environnementales et suivi du contentieux

Étudier la possibilité de taxes sur l'évaluation des études d'impact sur l'environnement, à l'égard d'autres pays, pour l'appui des ressources propres de l'agence et pour lui permettre d'effectuer un suivi sur le terrain de ces projets.

Soutenir le système d'évaluation environnementale :

Développer le système d'évaluation environnementale des projets et l'adapter aux évolutions aux niveaux national et international, ce qui nécessite de revoir la loi actualisée de l'agence et les décrets réglementant l'étude d'impacts sur l'environnement et l'organisation des experts contrôleurs.

Soutenir le système de surveillance des activités polluantes

Des actions seront menées pour développer le système de suivi environnemental des projets et pour les adapter aux évolutions aux niveaux national et international, pour accroître leur efficacité et améliorer leurs indicateurs, afin d'améliorer l'intervention des experts et des contrôleurs.

L'accompagnement de ce système par de nouveaux moyens de transport est devenue une nécessité et l'une des priorités de l'Agence, en raison de l'importance du système d'évaluation environnementale pour lutter contre la pollution et la réduction de tous les problèmes de dégradation de l'environnement sur l'ensemble du territoire de la République.

BUDGET

Budget (en mille dinars) pour 2021 se répartie comme suit :

DESIGNATION	Source de financement	L.F 2020	Prévision 2021	ECART
I - DEPENSES DE GESTION	Budget de l'Etat	17580	17980	
	Budget de l'Etat	1300	1300	
SOUS TOTAL		18880	19280	400
Crédits de rémunération		15600	16000	
Crédits de fonctionnement		2900	2900	
Intervention		380	380	

SOUS TOTAL		18880	19280	400
DEPENSES D'INVESTISSEMET				
SOUS TOTAL	BUDGET DE L'ETAT	700	700	
PROJETS EN CONTINUATION		600	600	
PROJETS NOUVEAUX		100	100	
TOTAL		19500	19980	400

FICHE OPERATEUR : AGENCE NATIONALE DE GESTION DES DECHETS

ANGED

Le programme qui inclut l'entreprise ou l'institution publique : environnement et développement durable

Sous-programme : Qualité de vie et développement durable

PRESENTATION

1-Activité principale : GESTION DE DECHETS

2-Classement d'établissement : un établissement public type B

3-Référence de création : Décret n ° 2317 de 2005 du 22 Aout 2005 portant création de l'ANGED et son amendement par Le décret603 de 2017 du 16 Mai2017

4- Référence pour l'organisation administrative et la gestion financière : Décret n ° 2317 de 2005 du 22 Aout 2005 portant création de l'ANGED et son amendement par Le décret 603 de 2017 du 16 Mai 2017

Décret n ° 4016 de 2007 du 04 Décembre 2007, relatif à l'approbation du statut des agents de l'Agence

Décret n ° 3489 de 2008 du 10 Novembre 2008, relatif à l'organisation de l'Agence

5-Date de signature du dernier contrat programme entre le Ministère et l'ANPE : pour la période de 2010-2014

CADRE DE PERFORMANCE

1-Stratégie : L'ANGED contribue à la mise en œuvre des orientations et politiques du ministère dans le Programme Environnement et Développement Durable.

Le premier axe : développement et appui des structures de traitement et valorisation

Le deuxième axe : encouragement et développement et valorisation et recyclage des déchets

Le troisième axe : modernisation des mécanismes de réduction des déchets à la source

Le Quatrième axe : amélioration de la gestion des déchets industriels

2- **Déterminer la contribution aux objectifs du programme** : contribution directe

3-Priorités et objectifs les plus importants :

L'Agence contribue à l'atteinte aux objectifs stratégiques du programme Environnement et développement durable, à savoir:

Objectif 2: Contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens et de la sûreté et de la sécurité environnementale dans les zones urbaines et rurales de toutes les régions et pour et les collectivités locales.

L'Agence s'emploie à atteindre l'objectifs susmentionné à travers les objectifs spécifiques suivants:

Objectif 1: Développement et renforcement des installations de traitement et de valorisation à travers la mise en place des unités de valorisation

Objectif 2: réduction des déchets à la source

Objectif 3:garantir la gestion des déchets industriels et spécifiques

Indicateurs de performance et activités les plus importantes

Les activités les plus importantes menées par l'Agence nationale de gestion des déchets, qui contribuent directement à l'atteinte des taux attendus des indicateurs suivants :

- 1- Réalisation d'unités de traitement des déchets (décharges contrôlées) et de centres de transfert
- 2 - Extension de décharges contrôlées
- 3- Fermer et rétablir les décharges sauvages
- 4- Développer les données existantes et développer de nouveaux produits pour encourager la valorisation et le recyclage des déchets
- 5- Mise à niveau des Unités industrielles de traitement des déchets solides

OBJECTIF 1 : protéger les milieux naturels de la pollution.

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023

Objectif 1: Développement et renforcement des installations de traitement et de valorisation à travers la mise en place des unités de valorisation

Nombre d'unité de traitement et de valorisation des déchets	Nombre	0	0	0	0	0	1	2
---	--------	---	---	---	---	---	---	---

Objectif 2: réduction des déchets à la source : par l'encouragement à la valorisation et le recyclage par le développement de systèmes existants et nouveaux

Taux de recyclage et valorisation de matières issues des ordures ménagères	%	0	0	0	0	10	10	11
--	---	---	---	---	---	----	----	----

Objectif 3:garantir la gestion des déchets industriels et spécifiques

Amélioration du taux des déchets industrielles et spécifiques traités	%	0	0	0	0	5	5	10
---	---	---	---	---	---	---	---	----

PRINCIPALES MESURES :

Afin d'atteindre les objectifs et d'atteindre les cibles des indicateurs souhaités, et malgré les différents obstacles qui empêchent la réalisation des projets selon les stratégies tracées dans le contrat d'objectifs, l'agence propose les mesures d'accompagnement suivantes en fonction de chaque indicateur :

- Plus de participation entre toutes les parties concernées par la mise en œuvre de projets d'élimination des déchets ménagers et similaires afin de résoudre les problèmes liés à l'acceptation sociale et les problèmes fonciers,
- Créer une méthodologie claire par laquelle tous les acteurs impliqués dans ces projets sont impliqués (autorités locales, ministère du domaine de l'État et des affaires foncières, ministère de l'Agriculture, autorités régionales et locales, ministère de l'Équipement), car la plupart des problèmes sont liés aux caractères fonciers des sites, à l'acceptation des projets par les riverains, ou à la présence de problèmes non résolus qui empêchent la réalisation des projets ou l'abandon.
- Lancer l'achèvement de trois nouveaux projets, dont chacun des gouvernorats de Gabès, Sousse et Bizerte, qui dépendent de la création d'unités de traitement et de la valorisation des déchets au moyen du nécessaire, dans le but de réduire le pourcentage de déchets destinés à la mise en décharge finale à la limite de 50% et réduire les impacts environnementaux et les perturbations résultant de la gestion classique des déchets
- Adopter une politique nationale claire concernant le dossier des déchets spéciaux
- Compléter le cadre légal et réglementaire du secteur des déchets industriels et spéciaux conformément aux normes internationales
- Augmenter le pourcentage de déchets traités dans les centres privés après une étude approfondie
- Établir des procédures et des cadres pour promouvoir l'exportation de déchets dangereux et spéciaux sur le programme PASP et PCB.

BUDGET

Budget (en mille dinars) pour 2021 se répartie comme suit :

DESIGNATION DES RESSOURCES	2020	Prévision 2021	ECART
Subvention de l'Etat au titre d'investissement	6796	2796	
Ressources propres	400	400	
Prêts	-	4000	
Ressources Fond de Dépollution	111678	116398	
TOTAL 1	118874	123594	4720
LES DEPENSES	2020	2021	ECART

Crédit de rémunération	21630	20840	
Crédit de fonctionnement	3388	3488	
Crédit d'Intervention	720	720	
Systeme ECOLEF		13450	
Exploitation des station d'assainissement	86340	74400	
Autres Systemes		3900	
Crédits d'Investissement	6796	6796	
TOTAL	118874	123594	4720

FICHE : Centre International des Technologies de l'environnement de Tunis CITET

Le programme qui inclut l'entreprise ou l'institution publique : ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Sous-programme : Qualité de vie et développement durable

PRESENTATION

1-Activité principale : développer des technologies modernes et faire progresser les technologies environnementales et leur production. Le renforcement des capacités nationales et le développement des connaissances scientifiques et les adapter aux besoins nationaux et régionaux spécifiques et conformément aux exigences du développement durable

2-Classement d'établissement : un établissement public type B

3-Référence de création : Loi 25-96 du 25 Mars 1996

4- Référence pour l'organisation administrative et la gestion financière : Décret n ° 2542-97 du 29 Décembre 1997

5-Date de signature du dernier contrat programme entre le Ministère et l'ANPE : 2018 pour la période 2018-2020

CADRE DE PERFORMANCE

Les missions du Centre international de technologie environnementale de Tunis, sont:

- Transférer, adapter les technologies environnementales et les mettre à la disposition des utilisateurs au niveau national, régional et international.
- Encadre les jeunes promoteurs dans le domaine de l'environnement pour le développement des résultats de la recherche scientifique et de l'invention jusqu'au stade de la fabrication.
- Établissement d'un partenariat avec la société industrielle nationale et les instituts de recherche scientifique afin de développer des technologies environnementales compatibles avec les besoins nationaux et le développement de l'industrie environnementale.
- Formation de techniciens et d'experts dans le domaine des technologies environnementales
- Le renforcement de la coopération internationale dans le domaine de la spécialisation et l'échange d'expériences, d'informations, de résultats de recherche, de programme de formation.
- Collecter des informations scientifiques et techniques dans tous les domaines liés à la protection de l'environnement, les traiter et les diffuser.

L'orientation stratégique du centre :

Le centre a défini une orientation stratégique représentée par le « transfert des dernières technologies durables en réponse aux besoins spécifiques »

Le centre cherche à réussir son repositionnement et ses missions de base pour aboutir en un Système politique et modèle sociétal notamment par :

- La transformation et l'innovation technologique dans le domaine environnemental,
- La contribution à la mise en place des écotechnologies nouvelles pour faire face aux problèmes environnementaux
- L'accompagnement des décideurs, des industriels, des autorités locales, de la société civile, des experts et des universitaires pour faire avancer les filières dans le cadre du développement durable, en tenant compte des évolutions des changements climatiques.

Les objectifs du ministère, auxquels le centre contribue à atteindre :

Le Centre International de Technologie de l'Environnement de Tunis contribue à la mise en œuvre des orientations et politiques du Ministère de l'Environnement dans le cadre du Programme Environnement et Développement Durable, notamment en contribuant à « réaliser les bases du développement durable ».

Les activités du centre sont déclinées dans l'activité « Transfert, adaptation et renouvellement des technologies environnementales »

La programmation pour l'année 2021 s'inscrit également dans la nouvelle orientation que le centre veut consacrer, à savoir la mise en œuvre d'activités majeures plus efficaces en adéquation avec les orientations de l'État et inscrites dans le document contractuel, par :

- **La transition vers une économie efficace, avec une valeur ajoutée élevée**, afin d'atteindre la transformation numérique.
- Mettre en place un développement durable, réaliser la transition énergétique et développer les énergies renouvelables
- **le centre s'efforcera de soutenir l'économie verte** comme garant de la durabilité du développement
- Fournir un appui technique pour gagner en efficacité économique basée sur le renouvellement du partenariat.
- Évaluer les résultats de la recherche et les orienter vers la résolution des problèmes environnementaux actuels.
- **promouvoir la Tunisie en un pays socialement responsable** en luttant contre le chômage, en intégrant les demandeurs d'emploi et en créant des emplois décents, le centre accompagne les promoteurs des projets verts
- Activer les piliers de la démarche gouvernementale en modernisant le système administratif, en le numérisant, en développant ses performances, en améliorant la qualité de l'infrastructure publique, en modernisant l'administration centrale et en développant la numérisation et en dotant d'équipements modernes les laboratoires d'analyse environnementale

LES OBJECTIFS STRATEGIQUES DU CITET :

Afin d'atteindre ses orientations stratégiques, des objectifs et des activités ont été déclinés :

Objectif 1: Transférer, transformer et renouveler les technologies environnementales pour répondre aux besoins spécifiques

Objectif 2: Soutenir la transition vers une économie verte

PAP MISSION DES AFFAIRES LOCALES ET DE L'ENVIRONNEMENT

Objectif 3: Renforcer les capacités nationales dans les domaines des technologies durables et accroître la capacité opérationnelle des jeunes et les accompagner pour lancer des projets verts

2- **Déterminer la contribution aux objectifs du programme** : contribution directe

3-Priorités et objectifs les plus importants

Objectif 1: Transférer, transformer et renouveler les technologies environnementales pour répondre aux besoins spécifiques

Le centre œuvre pour atteindre les objectifs stratégiques suivants :

- veiller aux développements mondiaux et aux processus internationaux dans le domaine de l'innovation des technologies environnementales et mettre en place des mécanismes capables d'attirer les dernières technologies et les adapter pour répondre aux besoins nationaux
- Mettre en place un système national de surveillance, de transfert et de validation des technologies environnementales, et œuvrer pour faire du centre un organisme accrédité pour vérifier l'efficacité des technologies environnementales afin d'aider à trouver des solutions aux défis nationaux et internationaux.
- Évaluer les résultats de la recherche scientifique appliquée pour soutenir l'innovation environnementale et mettre en place un système de management conforme à la norme ISO 56000

Objectif 2: Soutenir la transition vers une économie verte

Le centre se focalise sur les mécanismes de l'économie circulaire en tant que soutien à l'économie verte.

L'économie circulaire est une économie durable basée sur l'utilisation de mécanismes et d'outils de production, la consommation durable et le contrôle de l'utilisation des ressources premières et naturelles dans les processus de fabrication. Elle dépend également de l'évolution des activités et des pratiques liées à la manière dont les déchets sont éliminés, à travers la réutilisation, le recyclage, la possibilité de reconvertir les produits et les composants en matières premières qui peuvent à nouveau être utilisées dans d'autres processus de conversion et de recyclage.

L'économie circulaire contribue à réduire la dégradation de l'environnement, à épuiser les ressources naturelles, à préserver la biodiversité, à valoriser les déchets et à réduire les risques de changement climatique.

Objectif 3: Renforcer les capacités nationales dans les domaines des technologies durables et accroître la capacité opérationnelle des jeunes et les accompagner pour lancer des projets verts

A travers le soutien et l'accompagnement en fonction des besoins spécifiques et la sensibilisation orientée en plus du renforcement de la capacité opérationnelle des jeunes et de l'accompagnement dans le lancement de projets verts innovants.

1-INDICATEURS ET ACTIVITES

Le centre a fixé les objectifs qu'il aspire à atteindre et à développer des projets importants qui s'inscrivent dans sa nouvelle approche visant à renforcer son efficacité dans l'exécution de ses tâches de base conformément à sa loi de création et à fournir des services intégrés dont il peut faire bénéficier ses partenaires et ses clients.

Objectif 1: Transférer, transformer et renouveler les technologies environnementales pour répondre aux besoins spécifiques

PAP MISSION DES AFFAIRES LOCALES ET DE L'ENVIRONNEMENT

Activité n ° 1: Transfert de technologie:

En mettant en œuvre les projets suivants :

** Transfert de technologie

** Vérification des technologies et mise en place d'un système national de validation des technologies

** Le projet de recyclage des eaux utilisées par les plantes aquatiques

Activité numéro 2 « Recherche et renouvellement »

La mise en œuvre de cette activité se fera par :

* Un projet pour équiper les laboratoires d'analyses environnementales avec des appareils modernes

** Un projet pour évaluer les résultats de la recherche scientifique appliquée pour soutenir l'innovation environnementale et mettre en place un système de renouvellement conforme à la norme ISO 56000

Objectif 2 : Soutenir la transition vers une économie verte

L'atteinte de cet objectif se fera par l'exécution des activités suivantes :

Activité numéro 3 : l'assistance pour une économie circulaire

La réalisation de cette activité se fera par la mise en œuvre du projet suivant :

- Réhabilitation environnementale des entreprises

Activité numéro 4 : Renforcement des capacités nationales dans le domaine des technologies et techniques durables

Cette activité se fera par la mise en œuvre des deux projets mentionnés ci-dessous.

- Sensibilisation, encadrement et formation
- Formation des conseillers en environnement

Objectif 3 : Renforcer les capacités nationales dans les domaines des technologies durables et accroître la capacité opérationnelle des jeunes et les accompagner pour lancer des projets verts

La réalisation de cet objectif se fera par :

Activité 5 : Promotion des métiers verts et encadrement des jeunes promoteurs des projets innovants

Cette activité sera mise en œuvre à travers des projets de :

- formation et accompagnement des jeunes dans le domaine des métiers verts
- installation d'une pépinière pour l'émergence de petites entreprises opérant dans les technologies environnementales

II- Les Indicateurs reflétant le développement de l'activité :

Objectif 1: Transférer, transformer et renouveler les technologies environnementales pour répondre aux besoins spécifiques

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Nombre de technologies sélectionnées	Nombre			Etude d'une cellule de veille	Installation du système	10	20	
Nombre de technologies installées						2		

Objectif 2 : Soutenir la transition vers une économie verte

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Nombre de systèmes innovants adoptés	Nombre	7	8	6	6	8		

Objectif 3 : Renforcer les capacités nationales dans les domaines des technologies durables et accroître la capacité opérationnelle des jeunes et les accompagner pour lancer des projets verts

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Nombre des bénéficiaires de formation dans le domaine des technologies durables	Nombre				537	650	680	
Nombre de diplômés universitaires chercheurs d'emploi qui ont suivi et réussi les sessions de formation					51	50	80	
Nombre de bénéficiaires qui ont réussi un plan d'action prêt au financement					25	40		

Nombre de promoteurs de projets
innovants

2

5

III - Budget du CITET

DESIGNATION	Source de financement	L.F 2020	Prévision 2021	ECART
I - DEPENSES DE GESTION	Budget de l'Etat	3755	4983	
	Ressources propres	1038	1120	
SOUS TOTAL budget de GESTION		4793	6103	1310
Crédits de rémunération		3650	3628	
Crédits de fonctionnement		1063	1145	
Intervention		80	80	
SOUS TOTAL FONCTIONNEMENT		4793	6103	1310
DEPENSES D'INVESTISSEMET	BUDGET DE L'ETAT	1250	1250	
SOUS TOTAL	BUDGET DE L'ETAT	1250	1250	
PROJETS EN CONTINUATION		880	1120	
PROJETS NOUVEAUX		370	130	
TOTAL		6043	7353	1310

FICHE INDICATEURS PROGRAMME : AFFAIRES LOCALES

Indicateur : évolution du taux d'encadrement des collectivités locales

Code de l'indicateur : 2.1.1

Intitulé de l'indicateur : évolution du taux d'encadrement des collectivités locales

Date de l'actualisation de l'indicateur : Fin décembre

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Affaires locales**
- 2- Sous-programme : Accompagnement du processus de la décentralisation**

- 3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Appui des collectivités locales en ressources humaines qualifiées**

- 4- Définition de l'indicateur : mesure du nombre des cadres de catégorie A1 et A2 dans les collectivités locales**

- 5- Type de l'indicateur : activité**

- 6- Nature de l'indicateur : efficience de la gestion**

- 7- Déclinaisons :**

II- Les détails techniques de l'indicateur :

- 1- Formule de calcul de l'indicateur : comparaison entre le nombre total des agents et le nombre des cadres A1 et A2**

- 2- Unité de l'indicateur : %**

- 3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : le nombre total des agents et le nombre des cadres A1 et A2**

- 4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : statistiques**

- 5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : les collectivités locales**

- 6- Délai de disponibilité de l'indicateur : Mois de Décembre**

- 7- Valeur cible de l'indicateur : 20% en 2022**

- 8- Le responsable de l'indicateur : service de la formation, des stages et du recyclage (Direction des Ressources humaines)**

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1.Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
évolution du taux d'encadrement des collectivités locales	%			11	15	17	20	

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

3.Graphique de l'évolution de l'indicateur

3- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

	Cible de l'indicateur	Cible de l'indicateur par sous-programme	Prévisions 2021	Intervention	Activités	Budget des activités 2021
Évolution du taux d'encadrement des collectivités locales	20	20	15	-Facilité la mobilité -création d'une bourses de fonctions municipales -Accréditer des institutions d'enseignement en formation	Renforcement de s capacités	3 MD

5- Limites de l'indicateur

Cet indicateur permet le suivi de l'encadrement mais ne permet pas d'évaluer la performance des collectivités locales, l'amélioration des équipements et des services aux citoyens par les municipalités

Indicateur : Taux d'évolution de l'appui financier annuel aux collectivités locales

Code de l'indicateur : 2.2.1

Intitulé de l'indicateur : taux d'évolution de l'appui financier annuel aux collectivités locales

Date de l'actualisation de l'indicateur : Fin décembre

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

4- Programme auquel se rattache l'indicateur : Affaires locales

5- Sous-programme : Accompagnement du processus de la décentralisation

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur :

Développer les ressources financières des collectivités locales pour améliorer leurs performances et déterminer leur indépendance

4- Définition de l'indicateur : Cet indicateur permet de mesurer et de suivre l'évolution du soutien financier annuel de l'État au profit des collectivités locales tels que les municipalités et les conseils régionaux

5- Type de l'indicateur : de moyens

6- Nature de l'indicateur : efficience de la gestion

7- Déclinaisons :

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : L'indicateur est calculé en comparant l'augmentation annuelle du soutien financier alloué aux collectivités, pour développer leurs propres ressources, par rapport à l'année précédente

2- Unité de l'indicateur : %

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : budget de l'Etat

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : données du Ministère des Finances

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : La Direction générale des ressources et de la gouvernances financières locales

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : Mois de Décembre

6- Valeur cible de l'indicateur : 10% en 2022 **

** La valeur cible de l'indicateur est la valeur que le responsable du programme s'engage à atteindre à moyen terme (trois ans ou plus), valeur déclinée d'une orientation stratégique générale du programme, du plan quinquennal et de la décision du Président du Gouvernement du 26 mars 2019, qui a décidé d'augmenter le montant annuel de l'aide de 10% pour la période 2020/2021) avec mention de l'année au cours de laquelle la valeur cible devrait être atteinte.

8- Le responsable de l'indicateur : La Direction générale des ressources et de la gouvernances financières locales

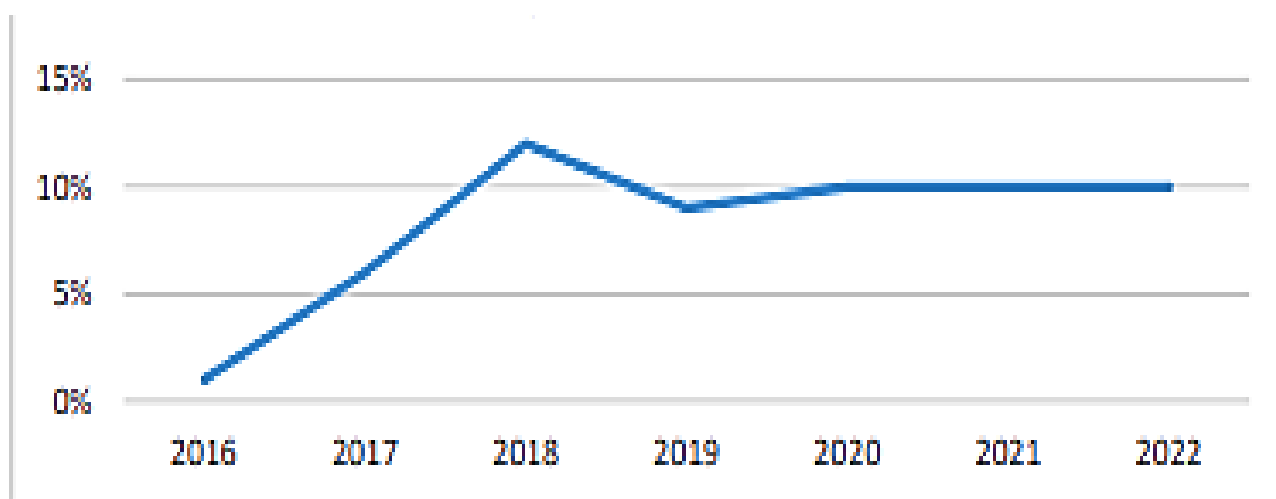
III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1.Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2019	Prévisions		
		2016	2017	2018		2020	2021	2022
Taux d'évolution de l'appui financier annuel aux collectivités locales	%	1	6		12	9	10	10

2.Graphique de l'évolution de l'indicateur

TAUX D'EVOLUTION DE L'APPUI FINANCIER ANNUEL AUX COLLECTIVITES LOCALES



3- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

	Cible de l'indicateur	Cible de l'indicateur par sous-programme	Prévisions 2021	Intervention	Activités	Budget des activités 2021
Taux d'évolution de l'appui financier annuel aux collectivités locales	10	10	10	Réaliser les transferts de crédits programmés aux collectivités locales	Appui financier de l'Etat aux collectivités locales	580 MD

5- Limites de l'indicateur

Cet indicateur représente une évolution annuelle du volume des transferts de l'Etat sous le titre de soutien financier annuel et n'est pas lié aux indicateurs proposés par le ministère des Affaires locales et de l'Environnement dans le cadre du processus décentralisé, qui propose de faire passer le budget municipal de 5% actuellement à 56% d'ici 3 ans dans un premier temps.

FICHES OPERATEURS
INTERVENANTS DANS LE PROGRAMME
AFFAIRES LOCALES

FICHE : FOND DES PRETS ET D'AIDES AUX COLLECTIVITES LOCALES

Le programme qui inclut l'entreprise ou l'institution publique : Affaires Locales

Sous-programme : Accompagnement du processus de la décentralisation

PRESENTATION

1-Activité principale : Financer les projets des collectivités locales (octroi de prêts et aides) et fournir une assistance technique.

2-Classement d'établissement : un établissement public type A

3-Référence de création : Loi 37 du 14 Mai 1975

4- Référence pour l'organisation administrative et la gestion financière : Décret n ° 212 de 2005 du 4 Mars 1977 et son amendement par Le décret 1092 de 1992 du 06 Juin 1992

Décret n ° 3505 de 2014 du 30 Septembre 2014, relatif à la réglementation et conditions d'octroi des prêts et aides au profits des collectivités locales

Décret n ° 1910 de 2001 du 14 Aout 2001, relatif à l'organisation de l'Agence

Statut approuvé par décret 2023 de 1999 du 19 Septembre 1999

5-Date de signature du dernier contrat programme entre le Ministère et l'ANPE : Juin 2018

CADRE DE PERFORMANCE

1-Stratégie : Le Fond contribue à la mise en œuvre de la décentralisation par le financement des projets des **collectivités locales(CL)** :- Mobiliser les ressources nécessaires pour contribuer au financement des plans d'investissement des collectivités locales ;

- Octroi de prêts aux communes et aux conseils régionaux ;

- gestion des aides de l'État aux communes ;

- Attribuer des aides exceptionnelles aux communes et aux collectivités locales en difficulté financière ;

- Apporter une assistance technique aux collectivités locales au niveau du diagnostic, de l'étude, de la mise en œuvre et du suivi de leurs projets d'investissement ;

- Aider les collectivités locales à la gestion des ressources dont ils disposent à travers une analyse périodique de leur état financier et de leur capacité d'endettement et proposer des mesures pratiques pour développer leurs propres ressources et une utilisation optimale des ressources allouées au développement ;

- Conclusion d'achats groupés pour acquérir des équipements au profit des communes

2- Déterminer la contribution aux objectifs du programme : contribution directe

3-Priorités et objectifs les plus importants :

Le Fond contribue à l'atteinte aux objectifs stratégiques du programme Affaires Locales et assoir la décentralisation, des priorités ont été fixées :

PREMIERE PRIORITE :

Les grandes orientations du fonds liées aux CL consistent principalement à renforcer le principe de décentralisation en poursuivant la mise en œuvre du programme d'aménagement urbain et de gouvernance locales pour la période 2020-2022, à partir de l'année 2020, à travers des fonds supplémentaires sous forme de prêt de la Banque mondiale au profit du pays d'une valeur d'environ 467 MD sur une période de trois ans en plus d'initier la mise en œuvre de projets nouveaux municipaux, d'une valeur totale d'environ 336.6 MD, financé par un prêt de la Banque allemande KFW au profit de l'État d'un montant de 45 millions d'euros, un don de l'Union européenne d'un montant de 35 millions d'euros et un don de l'Agence italienne pour la coopération et le développement d'un montant de 25 millions d'euros. Cela s'ajoute aux crédits du budget de l'État au titre de la taxe sur la valeur ajoutée pour 30 MD environ sur une période de trois ans pour les nouveaux projets communaux financés par un prêt KFW, ainsi que des allocations au titre de l'aide exceptionnelle au profit des collectivités locales. Ses allocations seront sous forme d'aides au profit des communes concernées

DEUXIEME PRIORITE :

Développer l'activité du fonds en ouvrant de nouvelles activités au profit des CL et du secteur privé associé au secteur du développement local. Ces activités attendues se réaliseront par l'attribution de prêts de trésorerie pour financer les étapes de pré-achèvement des projets en plus des contributions financières dans certains projets avec des services de conseil, d'assistance technique et de gestion de projet au profit des CL.

Indicateurs de performance et activités les plus importantes

Les indicateurs de performance et les activités les plus importantes pour le fonds concernent la mobilisation et la consommation des ressources dans le cadre de la mise en œuvre des tâches qui lui sont confiées en tant qu'organe en charge de la mise en œuvre du programme de développement urbain, de la gouvernance locales e. Cela s'ajoute à la préparation de la mise en œuvre du programme spécial d'investissement visant à vulgariser le système municipal en mobilisant les ressources nécessaires pour financer de nouveaux projets municipaux, qui devraient démarrer en 2020.

BUDGET

Budget (en mille dinars) pour 2021 se répartie comme suit :

DESIGNATION	Prévision 2021 (MD)
Aide utilisée pour financer des projets d'éducation de quartier à la base inclus dans le programme de développement urbain et de gouvernance locales 2016-2019	40
Crédits au titre de d'aide pour le développement urbain et la gouvernance locales 2020-2022	125

Réhabilitation des abattoirs municipaux	10
Crédits au titre du programme de renforcement de capacités des collectivités locales 2020-2022	3
Crédits de rémunération mis à la disposition des communes	2
Subvention au titre de taxe sur la valeur ajoutée des nouveaux projets municipaux	5
TOTAL	185

FICHES INDICATEURS PROGRAMME

PILOTAGE ET APPUI

Indicateur : Taux d'exécution de plan annuel de formation

Code de l'indicateur : 1.1.9

Intitulé de l'indicateur : Taux d'exécution de plan annuel de formation

Date de l'actualisation de l'indicateur : Fin décembre

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

Programme auquel se rattache l'indicateur : Pilotage et Appui

Sous-programme : soutien et appui

Objectif auquel se rattache l'indicateur : améliorer la gestion des ressources humaines.

Définition de l'indicateur : Cet indicateur peut mesurer le niveau d'avancement dans l'exécution du plan de formation annuel

Type de l'indicateur : d'activité

6- Nature de l'indicateur : suivi

7- Déclinaisons : régional et central

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur Nombre de participants dans les sessions de formation

2- Unité de l'indicateur : Nombre

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Les rapports de suivi et l'évaluation des sessions

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : Les données sont collectées via des rapports de suivi, et l'évaluation des formations

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Direction des ressources humaines

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : Mois de Décembre

7- Valeur cible de l'indicateur : 100% 2023

8-Le responsable de l'indicateur : La direction des ressources humaines

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1.Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Taux d'exécution de plan annuel de formation	%				50	80	90	100

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

3.Graphique de l'évolution de l'indicateur

4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

INDICATEURS	Valeur cible	PREVISION 2021	INTERFENTIONS	ACTIVITES	BUDGET 2021
Ind :9.1.1.1 Taux de réalisation du plan de formation	100%	80%	Préparation du plan annuel de formation, suivi et évaluation	Organisation de sessions de formation dans différent domaine	111500

5- Limites de l'indicateur

Cet indicateur ne permet pas d'évaluer dans quelle mesure ces formations contribuent à améliorer les compétences et les capacités professionnelles du personnel.

Indicateur : NOMBRES DE PROCEDURES ET SERVICES DEVELOPPES ET NUMERISES

Code de l'indicateur : 9.1.1

Intitulé de l'indicateur : nombres de procédures et services développés et numérisés

Date de l'actualisation de l'indicateur : Fin décembre

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

Programme auquel se rattache l'indicateur : Pilotage et Appui

Sous-programme : soutien et appui

Objectif auquel se rattache l'indicateur : améliorer la gestion des services.

Définition de l'indicateur : Cet indicateur permet de suivre l'avancement de la mise en œuvre du schéma de numérisation du département à travers les procédures et services que la direction générale des Technologies de l'Information et de la Communication veille à simplifier, développer, numériser et mettre en ligne au profit du public.

Type de l'indicateur : d'activité

6- Nature de l'indicateur : suivi

7- Déclinaisons : régional et central

II- Les détails techniques de l'indicateur :

Formule de calcul de l'indicateur Calculer le nombre réel de procédures et de services qui sont développés et activés chaque année et programmés selon le plan de travail

Unité de l'indicateur : Nombre

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Les rapports de suivi et les PV de réception finale et l'étude achevée

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : Les données sont collectées des rapports et des PV

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Direction générale de la technologie de l'information et de la communication

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : Mois de Décembre

7- Valeur cible de l'indicateur : 25

8- Le responsable de l'indicateur : Direction générale de la technologie de l'information et de la communication

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1.Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Nombres de procédures et services développés et numérisés	Nombre				10	7	7	

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

3.Graphique de l'évolution de l'indicateur

4- Principales activités programmées en 2021

- Développer un système d'information sur la diversité biologique
- Création d'une base de données sur les études et stratégies menées dans le domaine de l'environnement
- Tenir des réunions à distance
- Activation du système pour suivre et évaluer les projets et les programmes publics
- gestion de la flotte de transport
- Suivi des travaux des associations actives dans le domaine de l'environnement
- Suivi des plaintes et requêtes des citoyens
- Développement d'un système d'information sur les villes
- Octroi de licences pour exercer l'activité de transport de déchets dangereux
- Attribution des permis de déversement à la mer

INDICATEURS	Valeur cible	PREVISIO N 2021	INTERFENTIONS	ACTIVITES	BUDGET 2021 (mille dinars)
Nombres de procédures et services développés et numérisés	10	10	Suivi, sensibilisation et coordination avec les intervenants	- Réalisation d'études dans le domaine de la gestion électronique	340

- Acquisition de systèmes d'information et d'applications	190
---	-----

5- Limites de l'indicateur

Cet indicateur est un indicateur d'activité qui permet l'avancement des réalisations programmées dans le domaine de la numérisation de l'administration, mais il ne peut pas évaluer les effets de ces procédures et services qui ont été développés sur l'efficacité et l'efficience du travail administratif et l'amélioration de la qualité des services fournis.

Cet indicateur ne permet pas d'évaluer dans quelle mesure ces formations contribuent à améliorer les compétences et les capacités professionnelles du personnel.

Indicateur : TAUX D'EXECUTION DES PROJETS PROGRAMMES

Code de l'indicateur : 9.1.3.1

Intitulé de l'indicateur : Taux d'exécution des projets programmés

Date de l'actualisation de l'indicateur : Fin décembre

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

Programme auquel se rattache l'indicateur : Pilotage et Appui

Sous-programme : soutien et appui

Objectif auquel se rattache l'indicateur : améliorer l'exécution des projets programmés

Définition de l'indicateur : Cet indicateur permet de suivre l'avancement de la mise en œuvre des projets programmés dans le budget du ministère annuellement, qu'il s'agisse de projets continus ou de nouveaux projets, qu'ils soient financés par le budget de l'Etat ou par des prêts extérieurs ou par des subventions, afin d'évaluer les réalisations et d'identifier les déficiences et les insuffisances et de prendre des mesures correctives.

Type de l'indicateur : d'activité

6- Nature de l'indicateur : suivi

7- Déclinaisons :

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1-Formule de calcul de l'indicateur Calcul des taux d'avancement financier et matériel de tous les projets programmés au cours de l'année, puis Calcul du taux général d'avancement du projet

2-Unité de l'indicateur : %

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : les données financières et l'avancement physique des projets

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : Les données des systèmes ADEB et ENJAZ de suivi des projets et évaluation par les rapports de suivi soumis par les chefs de projets

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : application et rapports

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : Mois de Décembre

7- Valeur cible de l'indicateur : 2023 : 70%

8-Le responsable de l'indicateur : Bureau de suivi des projets

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1.Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
taux d'exécution des projets programmés	%	55	67	43	20	70	80	100

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

3.Graphique de l'évolution de l'indicateur

4- Principales activités programmées en 2021

- Exécution des projets de développement programmés et inscrits au budget
- Suivi de l'avancement financier des projets programmés
- Suivi de l'avancement physique des projets programmés
- Évaluation des projets publics

5- Limites de l'indicateur

Cet indicateur ne permet pas de mesurer les impacts de ces projets au niveau du développement économique et social, au niveau de l'amélioration des conditions de vie des citoyens et de la protection de l'environnement et des ressources naturelles.